



Bulletin Officiel

N°7108 Jeudi 09 mai 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS - SOTUMAG -	3
LA GENERALE OBLIG - SICAV	4
MAXULA PLACEMENT SICAV	5

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS - SOTUMAG -	6
--	---

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ENDA TAMWEEL 2024-1	8
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	14

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 30/04/2024)

ANNEXE II

COMMUNIQUE DE PRESSE

- SOCIETE MAGASIN GENERAL - SMG -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31DECEMBRE 2023

- LA COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE -ATTIJARI ASSURANCE-
- SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS - SOTUMAG -
- FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
- MAXULA PLACEMENT SICAV
- FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2023 le **MARDI 11 JUIN 2024 à 10h00 heures** au siège de la « SOTUMAG » - Route de Naassène Bir Kassâa Ben Arous, pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

- | | | |
|----|--|------|
| 1) | Examen des états financiers et de rapport du conseil d'administration de l'exercice 2023, | Exa |
| 2) | Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023, | Lec |
| 3) | Approbation des états financiers et de rapport du conseil d'administration de l'exercice 2023, | App |
| 4) | Affectation des bénéfices de l'exercice 2023, | Aff |
| 5) | Désignation d'un commissaire aux comptes de la société pour les années 2024-2025-2026 | Dés |
| 6) | Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2023, | Fix |
| 7) | Fixation de prime des membres du comité permanent d'audit afférent à l'exercice 2023, | Fix |
| 8) | Ratification de la cooptation d'un administrateur représentant l'Etat au sein du conseil d'administration (Président Directeur Général), | Rati |
| 9) | Quietus aux membres du conseil d'administration. | Qui |

L'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédants au moins 10 actions entièrement libérées.

Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par un actionnaire.

Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LA GENERALE OBLIG - SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Les actionnaires de LA GENERALE OBLIG - SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 20 mai 2024 à douze heures au siège de la société sis au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;
- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;
- Nomination d'administrateurs ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MAXULA PLACEMENT SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 45-2008 du 30 décembre 2008
Siège social: Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,
Bloc B- 1053 Les Berges du Lac

Les actionnaires de **MAXULA PLACEMENT SICAV** sont convoqués pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra **le lundi 27 mai 2024 à 10H**, à la Rue du Lac Léman, Immeuble Regency, Bloc A – aux Berges du Lac 1053 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31.12.2023.
2. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023.
3. Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2023.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Affectation des Résultats de l'exercice 2023.
6. Fixation des jetons de présence.
7. Questions diverses.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Projet de résolutions de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 11 juin 2024.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2023, approuve les états financiers et le rapport du conseil d'administration de l'exercice 2023.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes de l'année 2023, approuve les conventions mentionnées dans le dit rapport.

TROISIEMME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2023.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la proposition du conseil d'administration relative à l'affectation et la répartition des bénéfices de l'exercice 2023 comme suit :

- Bénéfice net de l'Exercice 2023 :	7.650.859,742D
- Résultats reportés	369,152 D
<u>1^{er} Reliquat</u>	<u>7.651.228,894 D</u>
- Fonds Social (7.650.859,742 X 10%)	<765.085,974>D
<u>2^{ème} Reliquat :</u>	<u>6.886.142,920 D</u>
- Dividendes (13.200.000 X 0,520)	<6.864.000,000>D
<u>3^{ème} Reliquat :</u>	<u>22.142,920D</u>
- Réserves extraordinaire =	<22.000,000>D
- Report à nouveau	142,920 D

La distribution des bénéfices ne concerne pas les exercices antérieurs à l'année 2023.

Les dividendes distribués aux actionnaires relatifs à l'exercice 2023 soit 0,520 Dinar par action de valeur nominale de « un dinar » entièrement libérée équivalent à un montant de 6.864.000 Dinars.

Les dividendes seront mis en paiement à compter du auprès des intermédiaires en bourse et les teneurs de comptes dépositaires conformément au document n° 16 de « TUNISIE CLEARING ».

CINQUIEME RESOLUTION :

Constatant la fin du mandat du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la désignation du bureau en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de trois ans 2024-2025-2026 finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2026.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la fixation des jetons de présence de l'année 2023 à Trois Mille Dinars brut (3.000,000 D) pour chaque membre du conseil d'administration.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la fixation de la prime de l'année 2023 à Mille Deux Cent Cinquante Dinars brut (1.250,000 D) pour chaque membre du comité permanent d'audit

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire approuve la ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur:

- Monsieur SOFIENE TARMIZ en tant qu'administrateur représentant le ministère de commerce et du développement des exportations à partir du 16 octobre 2023 et administrateur délégué en remplacement de Monsieur Raouf Khemissi depuis 17 octobre 2023,
- Monsieur SOFIENE TARMIZ en tant qu'administrateur représentant l'Etat au sein du conseil d'administration et Président Directeur Général de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » à dater du 27 janvier 2024.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au Président Directeur Général ou à son représentant ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toute formalité légale.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
« ENDA Tamweel 2024-1 »**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ENDA Tamweel réunie le **23/06/2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privé pour un montant global maximum de 300 millions de dinars dans un délai ne dépassant pas le 31/12/2024 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **24/01/2024** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « ENDA Tamweel 2024-1 » selon les conditions suivantes :

Montant : 40 millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 millions de dinars

Taux d'intérêts :

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 13% brut l'an ;
- Taux variable : TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+4,00% brut l'an au maximum.

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,80% et/ou TMM + 2,90% brut l'an sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM + 3,15% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » est d'un montant de 40 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 Millions de dinars, divisé en 400 000 obligations, susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2024** et clôturées sans préavis au plus tard le **24/07/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **07/08/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **10/05/2024** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

ENDA Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « ENDA Tamweel 2024-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par ENDA Tamweel, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/07/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **24/07/2024**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **ENDA Tamweel 2024-1** » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,80%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,90%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 290 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,15%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 315 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24/07/2029** pour la catégorie A et le **24/07/2031** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **24/07/2025**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **24/07/2025** et le premier remboursement en capital aura lieu le **24/07/2027**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,80%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2024 à titre indicatif, qui est égale à 7,991% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,891% pour la catégorie A et de 11,141% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,90%** pour la catégorie A et de **3,15%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire « **ENDA Tamweel 2024-1** » sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration est de :

- **2,638 années** pour la catégorie A
- **4,037 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **11/10/2023**, Fitch Ratings a relevé la note nationale à long terme attribuée à ENDA Tamweel de BBB- (tun) à **BBB (tun)** avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-eight-tunisian-nbfis-upgrades-enda-to-bbb-tun-11-10-2023>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **11/04/2024** une notation **provisoire** à long terme **BBB (tun) (EXP)** à l'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'exède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par

TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ENDA Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse TUNISIE VALEURS de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ENDA Tamweel 2024-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ENDA Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **24/04/2024** sous le n°**24-1129**, du document de référence « ENDA Tamweel 2024 » enregistré auprès du CMF en date du **24/04/2024** sous le n°**24-003** ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la société ENDA Tamweel, Rue de l'Assistance, Cité Khadra, 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30/04/2024.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	119,034	119,053
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	165,891	165,921
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	136,915	136,939
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	148,997	149,024
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	142,112	142,135
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	146,025	146,054
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	135,938	135,959
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	55,061	55,072
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,389	40,397
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	134,030	137,390	137,417
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	120,360	120,382
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	120,117	120,139
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
13	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,240	21,244
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	146,555	146,586
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	141,856	141,876
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,555	13,556
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	204,123	204,159
19	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,356	13,357
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	115,409	115,430
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	119,848	119,871
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,674	16,677
23	FCP AFC AMANEIT	AFC	12/09/23	102,479	105,448	105,471
24	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	100,216	100,236
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
25	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,243	2,245
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
26	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,586	72,593
27	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	149,512	149,765
28	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	110,229	110,308
29	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	126,880	126,901
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	159,652	159,608
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	600,080	599,966
32	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	140,503	141,163
33	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	200,097	199,769
34	FCP VALEURS AL KAOUTHAR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	106,350	106,485
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	147,177	147,219
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	179,471	179,046
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	164,112	163,633
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,328	25,307
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,611	105,705
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,112	1,112
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,121	1,119
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
42	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 570,697	2 571,753
43	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	236,099	237,989
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,269	3,276
45	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,918	2,924
46	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	47,802	48,416
47	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,464	1,465
48	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,254	1,257
49	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,249	1,256
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	16,332	16,303
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,686	11,676
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	16,197	16,129
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 206,340	5 214,892
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
54	UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	96,559	96,317
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,265	1,277

OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	114,786	114,805
57 AMEN PREMIÈRES SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	103,737	103,753
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	111,600	111,621
59 ATTJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	108,907	108,925
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	110,435	110,455
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	113,864	113,881
62 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	110,753	110,772
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	101,228	101,246
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	111,446	111,465
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	112,541	112,562
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	109,880	109,900
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	103,569	103,588
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	108,769	108,791
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	109,968	109,986
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	108,269	108,288
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	104,506	104,518
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	106,609	106,626
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	101,733	101,750
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	116,818	116,829
75 FCP HELION MONED	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	110,302	110,323
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	114,134	114,154
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	103,104	103,127
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 039,248	1 039,411
79 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 222,476	10 224,872
80 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	-	100,216	100,237
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
81 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	113,869	114,044
82 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	102,363	102,497
SICAV MIXTES							
83 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	58,772	58,738
84 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	116,270	116,118
85 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,320	18,312
86 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	326,507	326,013
87 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 311,276	2 312,172
88 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	70,205	70,399
89 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	56,342	56,432
90 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	107,647	107,660
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
91 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,743	10,740
92 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	17,393	17,329
93 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	18,106	18,073
94 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	15,842	15,843
95 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	105,858	106,075
96 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	90,783	86,934	86,745
97 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	94,735	91,221	90,992
98 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	108,030	107,982
99 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	101,422	101,252
100 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,339	11,326
101 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	97,680	97,825
102 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	74,806	74,815
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
103 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	93,325	93,204
104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	126,470	126,689
105 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	155,545	155,310
106 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	161,145	161,519
107 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	202,150	202,726
108 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	190,926	191,398
109 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	188,432	188,271
110 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	26,121	26,120
111 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 707,714	10 653,106
112 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	139,314	143,860
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	99,840	100,296
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	4 947,705	4 874,962	4 863,886
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	10,625	10,618
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	177,043	177,544
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	11 448,885	11 128,966	11 140,679
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 805,498	10 877,548
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 365,328	10 340,976
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 518,636	10 479,991
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 385,356	10 347,651
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,211	10,252
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
123 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	127,452	127,822
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
124 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	1 033,783	1 053,905	1 055,676

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
 Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public des fonds communs de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT », « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV », « FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL », « FCPR RELANCE+ » et « FCPR ADVANCED FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitul, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190

64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefeuilles et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIERE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

Avis des sociétés (*)

Communiqué de Presse

**Société Magasin Général -SA- « SMG »,
SIEGE SOCIAL : 28, Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 - Tunis**

**RELANCE A L'APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES
Pour les exercices 2024-2025 et 2026**

1. Objet

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société Magasin Général « SMG », relance à son appel à candidature pour la désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires devant siéger à son conseil d'administration.

A cet effet, La Société Magasin Général « SMG », informe ses actionnaires minoritaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une assemblée électorale qui sera convoquée par la Société Magasin Général, cette désignation sera soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2023.

2. critères d'éligibilité

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à leurs fonctions. Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.

- **Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :**

- ✓ Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales, suivantes :
 - Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,

- Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
 - ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- **Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :**
- ✓ Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de **la société Magasin Général** ne dépassant pas 0,5 %.
 - ✓ Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans l'une des spécialités : management ou finance ou ingénierie (agroalimentaire, industrielle, informatique).
 - ✓ Ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec **la société Magasin Général** et ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
 - ✓ Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de Candidature :
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié de **la société Magasin Général**.
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que **la société Magasin Général**.
 - ✓ Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire d'une société dans laquelle **la société Magasin Général** détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de **la société Magasin Général** désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil.
 - ✓ Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint ou

salarié de la **Société Magasin Général**

- Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même **Groupe société Magasin Général**
- ✓ Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- ✓ Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec **la société Magasin Général** ou d'une société concurrente ;
- ✓ Ne pas être, conseiller, client, fournisseur, banquier de **la société Magasin Général**;
- ✓ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- ✓ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'administration de La Société Magasin Général « SMG » présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le model joint **en Annexe 1** ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une attestation récente du nombre d'actions détenues par le candidat lui-même dans le capital de la Société Magasin Général « SMG »;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du CMF n°23 du 10/03/2020 et l'appel à candidature, **selon le model en Annexe 2** ;
- Le curriculum vitae détaillé du candidat.
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

4. Modalités de dépôt

Les dossiers de candidature doivent être communiqués par tout moyen laissant une trace écrite, **au siège de la Société Magasin Général « SMG », situé au 28, Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 - Tunis** à compter de la date de publication du communiqué de l'appel à candidature jusqu'au dernier délai fixé ci-dessous.

Les dossiers de candidatures doivent être communiqués dans une enveloppe fermée libellée au nom **du Président du Conseil d'Administration de la Société Magasin Général « SMG »**, et portant la mention :

« Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ».

5. Choix du candidat

Dès la clôture de l'appel à candidature, la Société Magasin Général transmet, pour avis, au Conseil du Marché Financier (CMF) la liste préliminaire des candidats admis à concourir et qui a été arrêtée par le comité de nomination ; le CMF peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les dispositions de la décision générale de la CMF n°23 du 10 mars 2020.

L'administrateur représentant les petits porteurs sera élu, parmi la liste des candidats retenus, par les détenteurs d'actions minoritaires lors de l'assemblée électorale qui sera convoquée après la clôture de l'appel à candidature.

Au cours de l'assemblée électorale, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Nul ne peut prendre part à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires, s'il exerce une fonction de direction ou d'administration au sein de la Société Magasin Général.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour

Tout actionnaire minoritaire peut voter par correspondance ou se fait représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Le vote par correspondance doit être adressé à la société par tout moyen laissant une trace écrite. Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée électorale. La Société Magasin Général soumettra la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire.

6. Date limite de réception du dossier

Le dernier délai fixé pour la réception des dossiers de candidature est **le lundi 20 mai 2024 à 18 heures**

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom:.....

N°CIN

Adresse :.....

.....Code Postal.....

Numéro de téléphone fixe.....GSM.....

Email :.....

Activité professionnelle actuelle
.....

Formation académique du candidat :
.....
.....

Mandats actuels en qualité d'administrateur indépendant et ou de représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration des sociétés admises à la cote:
.....
.....

Autres qualifications dans le domaine :.....

Signature

Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné,

Nom et Prénom:.....

Titulaire de la carte d'identité nationale :

Demeurant au :

.....

.....Code Postal.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société Magasin Général « SMG »,
Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et celles énoncées dans l'article 14 de la décision générale du CMF et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

La COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE (ATTIJARI ASSURANCE)

Siège social : Angle Rue Winnipeg et Annecy, les Berges du Lac-Tunis.

La COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE (ATTIJARI ASSURANCE) publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : M. Noureddine HAJJI (AMC Ernst & Young).

ACTIFS (En Dinars Tunisien)						
DESIGNATION	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022		
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Monant Net	Montant Brut	Amort. & Prov.	Monant Net
AC1 Actifs incorporels						
AC11 Investissements de recherche et développement	0	0	0	0	0	0
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	1 097 201	513 846	583 355	933 349	298 160	635 188
AC13 Fonds commercial	0	0	0	0	0	0
AC14 Acomptes versés	0	0	0	0	0	0
	1 097 201	513 846	583 355	933 349	298 160	635 188
AC2 Actifs corporels d'exploitation	2 851 844	1 305 293	1 546 552	1 225 730	1 066 593	159 137
AC21 Installations techniques & machines	0	0	0	0	0	0
AC22 Autres installations, outil et mobilier	2 851 844	1 305 293	1 546 552	1 225 730	1 066 593	159 137
AC23 Acomptes versés et Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
	2 851 844	1 305 293	1 546 552	1 225 730	1 066 593	159 137
AC3 Placements						
AC31 Terrains et constructions	15 899 106	1 608 003	14 291 103	14 675 357	1 382 461	13 292 896
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	15 899 106	1 608 003	14 291 103	14 675 357	1 382 461	13 292 896
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	0	0	0	0	0	0
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	0	0	0	0	0	0
AC33 Autres placements financiers	724 344 010	6 397 061	717 946 949	615 391 066	6 587 239	608 803 827
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	48 587 409	6 397 061	42 190 348	48 922 821	6 587 239	42 335 583
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	590 300 236	0	590 300 236	490 986 536	0	490 986 536
AC333 Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
AC334 Autres prêts	85 456 365	0	85 456 365	75 481 708	0	75 481 708
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0	0	0	0	0	0
AC336 Autres	0	0	0	0	0	0
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0	0
	740 243 116	8 005 064	732 238 052	630 066 422	7 969 699	622 096 723
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	0	0	0	0	0	0
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques						
AC510 Provision pour primes non acquises et primes à annuler	0	0	0	0	0	0
AC520 Provision d'assurance vie	87 110	0	87 110	94 107	0	94 107
AC530 Provision pour sinistres (Vie)	482 937	0	482 937	412 595	0	412 595
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	0	0	0	0	0	0
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage	0	0	0	0	0	0
AC560 Autres Provisions techniques (Vie)	0	0	0	0	0	0
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0	0	0	0	0
	570 047	0	570 047	506 702	0	506 702
AC6 Créances						
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	15 710 592	0	15 710 592	17 117 595	0	17 117 595
AC611 Primes acquises et non émises	15 710 592	0	15 710 592	17 117 595	0	17 117 595
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	0	0	0	0	0	0
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	0	0	0	0	0	0
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	957 064	0	957 064	664 118	0	664 118
AC63 Autres créances	5 239 370	0	5 239 370	4 843 658	0	4 843 658
AC631 Personnel	619 171	0	619 171	383 706	0	383 706
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 169 756	0	4 169 756	4 001 160	0	4 001 160
AC633 Débiteurs divers	450 442	0	450 442	458 791	0	458 791
AC64 Créances sur ressources spéciales	0	0	0	0	0	0
	21 907 026	0	21 907 026	22 625 370	0	22 625 370
AC7 Autres éléments d'actif						
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	41 433 841	0	41 433 841	39 540 341	0	39 540 341
AC72 Charges reportées	0	0	0	0	0	0
AC721 Frais d'Acquisition reportés	0	0	0	0	0	0
AC722 Autres charges à répartir	0	0	0	0	0	0
AC73 Comptes de régularisation Actif	38 138 597	0	38 138 597	28 830 478	0	28 830 478
AC731 Intérêts et loyers acquis non échues	37 784 592	0	37 784 592	28 664 196	0	28 664 196
AC732 Estimation de réassurance-acceptation	0	0	0	0	0	0
AC733 Autres comptes de régularisation	354 005	0	354 005	166 283	0	166 283
AC74 Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0
AC75 Autres	0	0	0	0	0	0
	79 572 438	0	79 572 438	68 370 819	0	68 370 819
Total	846 241 672	9 824 203	836 417 469	723 728 393	9 334 452	714 393 941

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS (En Dinars Tunisien)		
DESIGNATION	MONTANT 2023	MONTANT 2022
Capitaux Propres		
CP1 Capital social	10 000 000	10 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital social	1 000 000	1 000 000
CP3 Rachat d'actions propres	0	0
CP4 Autres capitaux propres	0	0
CP5 Résultat reporté	46 591 452	33 433 475
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	57 591 452	44 433 475
CP6 Résultat Exercice	11 705 031	13 157 977
Total capitaux propres avant affectation	69 296 484	57 591 452
Passifs		
PA1 Autres passifs financiers		
PA11 Emprunts obligataires	0	0
PA12 TCN émis par l'entreprise	0	0
PA13 Autres Emprunts	0	0
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	0	0
	0	0
PA2 Provisions pour autres risques et Charges		
PA21 Provision pour pensions et obligations similaires	0	0
PA22 Provision pour impôts	0	0
PA23 Autres Provisions	0	0
	0	0
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	0	0
PA320 Provision d'assurances vie	708 652 629	609 749 818
PA330 Provision pour sinistres (Vie)	14 050 404	12 584 682
PA340 Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)	19 988 194	16 993 955
PA350 Provision d'égalisation et d'équilibrage	21 235	35 701
PA360 Autres provisions techniques (Vie)	0	0
	742 712 462	639 364 156
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		
	0	0
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
	550 882	478 882
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	9 716 106	5 979 526
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	0	0
PA622 Autres	0	0
PA63 Autres dettes	2 107 930	1 056 755
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	0	0
PA632 Personnel	3 314	2 008
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	665 118	654 501
PA634 Crédoeurs divers	1 439 498	400 246
PA64 Ressources spéciales	0	0
	11 824 036	7 036 280
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisations Passif	12 033 605	9 923 169
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs	0	0
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession	0	0
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	12 033 605	9 923 169
PA72 Ecart de conversion	0	0
	12 033 605	9 923 169
Total du passif	767 120 985	656 802 488
Total des capitaux propres et du passif	836 417 469	714 393 941

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE ET/OU DE LA REASSURANCE VIE
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	Opérations brutes 2023	Cessions et /ou rétrocession	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées +	133 936 267	645 528	133 290 739	111 833 642
PRV2 Produits de Placements				
PRV21 Revenus des placements +	57 926 976	0	57 926 976	49 248 873
PRV22 Produits des autres placements +	0	0	0	0
sous total 2a	191 863 243	645 528	191 217 715	161 082 515
PRV23 Reprises de corrections de valeur sur placements +	0	0	0	0
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change +	0	0	0	0
sous total 2	191 863 243	645 528	191 217 715	161 082 515
PRV3 Plus values non réalisées sur placements +	0	0	0	0
PRV4 Autres produits techniques +	821 639	0	821 639	552 393
CHV1 Charge de sinistres				
CHV11 Montants payés -	53 000 096	633 816	52 366 280	31 244 753
CHV12 Variation de la provision pour sinistres +/-	1 465 723	70 342	1 395 381	543 054
sous total 3	54 465 819	704 158	53 761 661	31 787 807
CHV2 Variation des Autres Provision				
CHV21 Provisions d'assurance vie +/-	101 882 583	-15 906	101 898 490	96 363 864
CHV22 Autres provisions techniques +/-	0	0	0	0
CHV23 Provision sur contrats en unité de compte +/-	0	0	0	0
sous total 4	101 882 583	-15 906	101 898 490	96 363 864
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	0	0	0	0
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition -	8 897 142	0	8 897 142	7 345 476
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés +/-	0	0	0	0
CHV43 Frais d'administration -	3 208 003	0	3 208 003	2 685 487
CHV44 Commissions reçues des réassureurs +	0	26 743	-26 743	-1 684
sous total 5	12 105 146	26 743	12 078 403	10 029 280
CHV5 Autres Charges techniques -	3 559 762	0	3 559 762	2 466 176
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt -	530 831	0	530 831	323 477
CHV92 Correction de valeur sur placements -	0	0	0	0
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements -	0	0	0	0
sous total 6	4 090 593	0	4 090 593	2 789 652
CHV10 Moins values non réalisées sur placements -	0	0	0	0
CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat -	0	0	0	0
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	20 140 740	-69 467	20 210 207	20 664 305

ETAT DE RESULTAT (En Dinars Tunisien)			
DESIGNATION		Montant 2023	Montant 2022
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+/-	20 210 207	20 664 305
PRNT1 Produits des Placements			
PRNT11 Revenus des placements	+	1 682 605	1 610 386
PRNT12 Produits des autres Placements	+	0	0
sous total 1a		1 682 605	1 610 386
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	+	190 178	92 528
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	+	0	0
sous total 1		22 082 990	22 367 219
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	+	0	0
CHNT1 Charges des Placements			
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-	0	0
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-	0	0
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	0	0
sous total 2		0	0
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	-	0	0
PRNT2 Autres produits non techniques	+	34 127	30 703
CHNT3 Autres charges non techniques	-	1 300 000	1 423 092
Résultat provenant des activités ordinaires		20 817 117	20 974 829
CHNT4 Impôts sur le résultat	-	9 112 086	7 816 852
Résultat provenant des activités ordinaires après Impôts		11 705 031	13 157 977
PRNT4 Gains extraordinaires	+	0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires	-	0	0
Résultat extraordinaire		0	0
Résultat net de l'exercice		11 705 031	13 157 977
CHNT6/PRNT5 Effets Modifications comptables (nets d'impôts)		0	0
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		11 705 031	13 157 977

ETAT DE FUX DE TRESORERIE
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	Montant 2023	Montant 2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	139 574 927	111 307 640
Sommes versées pour paiement des sinistres	-52 032 758	-31 163 508
Encaissements des primes reçues (acceptations)		
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptations)		
Commissions versées sur les acceptations		
Décaissements de primes pour les cessions	-313 567	-156 649
Encaissements des sinistres pour les cessions		
Commissions reçues sur les cessions	26 743	1 684
Commissions versées aux intermédiaires	-5 577 334	-4 428 140
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-18 299 854	-15 371 595
Variation des dépôts auprès des cédantes	71 999	145 533
Variations des espèces reçues des cessionnaires		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-108 952 944	-75 977 799
Encaissements liés à la cession de placements financiers	2 370 241	2 547 622
Taxes sur les assurances versées au trésor		
Produits financiers reçus	48 039 764	44 156 404
Impôt sur les bénéfices payés	0	0
Autres mouvements		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	4 907 216	31 061 192
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	-3 013 716	-10 440 757
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	0	0
Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-3 013 716	-10 440 757
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
Dividendes et autres distributions	0	0
Encaissements provenant d'emprunts	0	0
Remboursements d'emprunts	0	0
Augmentation / Diminutions des ressources spéciales	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0	0
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	1 893 500	20 620 435
Trésorerie de début d'exercice	39 540 341	18 919 906
Trésorerie de fin d'exercice	41 433 841	39 540 341

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2023

I- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Compagnie Nouvelle d'Assurance – Attijari Assurance est une société anonyme de droit tunisien, dont l'objet social est la pratique des opérations d'assurance et de réassurance sur la vie et la capitalisation.

La société est régie par les lois en vigueur en Tunisie et notamment la loi n°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances et la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

II- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2023 a connu les faits marquants suivants :

- Le chiffre d'affaires a enregistré en 2023 une amélioration de 19,34%.
- Un résultat technique de 20,2 MD.
- Un résultat net bénéficiaire en régression de 11,04% par rapport à l'année dernière, à 11,7 MD.

III-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définies par le système comptable tunisien et plus particulièrement par les normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances.

A- Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels qui répondent aux critères de classement en tant qu'actif, prévus respectivement par les Normes Comptables N°6 et 5, sont pris en compte à leur coût d'acquisition.

La valeur amortissable de ces actifs est linéairement répartie sur la durée d'utilisation de cette immobilisation.

B- Contrat de location financement

Les contrats de location sont comptabilisés, au début de la période de location, à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location.

C- Obligations et autres titres à revenus fixes

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires sur achats sont enregistrés en charge de l'exercice.

Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en débit du compte « Revenus des placements ». Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre est prise en produit.

D- Primes acquises non émises

Les primes acquises et non émises correspondent aux :

- Primes afférentes à l'exercice courant mais qui n'ont pas pu être émises en raison des délais incompressibles ou bien de retard dans les traitements informatiques ;
- la partie chevauchante au 31/12, des primes annuelles mais dont l'émission est fractionnée mensuellement.

E- Primes à annuler

Elles sont déterminées sur la base d'une moyenne des annulations des dernières six années.

F- Intérêts acquis non échus

Les intérêts acquis et non échus relatifs aux placements sont constatés, selon la règle de prorata temporis, en produit de l'exercice.

G- Autres comptes de régularisation

Les autres charges constatées d'avance et les autres produits à recevoir sont régularisés, selon la règle de prorata temporis à la clôture de l'exercice.

H- Provisions techniques

Provision mathématique :

Elle correspond à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Elle est déterminée automatiquement, à la clôture de chaque arrêté, séparément pour chaque contrat individuel, conformément aux notes techniques.

Provision pour frais de gestion :

Elle est constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

Provision pour participation aux bénéfices :

Elle est constituée pour enregistrer l'engagement de la compagnie envers les bénéficiaires des contrats lorsque les montants dus au titre des bénéfices n'ont pas encore été versés ou crédités au compte de l'assuré.

Provision pour sinistres à payer :

Il s'agit de la dette de la compagnie envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par la compagnie ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Provision d'égalisation :

Il s'agit des montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance groupe contre le risque décès.

I- Charges par destination

Les charges par destination correspondent à la répartition analytique des charges par nature entre les différentes destinations représentatives des activités d'assurance vie :

- Frais d'acquisitions
- Frais d'administration des contrats

- Frais de gestion des sinistres
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée comme suit :

- Les charges se reportant exclusivement à l'une des activités techniques citées ci-dessus sont directement affectées aux comptes par destinations correspondants.
- Les charges à plus d'une activité technique sont affectées par le biais de clés de répartition déterminées sur des critères quantitatifs, notamment :
 - ✓ L'effectif,
 - ✓ Surface des locaux occupés,
 - ✓ Temps de travail

Les charges non techniques sont ceux sans lien technique avec l'activité d'assurance.

IV- Notes explicatives des principales rubriques des états financiers

Les chiffres figurant au niveau des notes sont exprimés en Dinar Tunisien.

A- NOTES SUR LE BILAN

Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments de l'actif ont été détaillés dans un tableau établi conformément à l'annexe 8 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 8).

AC1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisant au 31/12/2023, le montant brut de 1 097 201 dinars et la valeur nette d'amortissements de 583 355 dinars, correspondent aux coûts de mise en place de logiciels d'exploitation et de gestion de la Compagnie.

Le coût des deux logiciels est amorti linéairement au taux de 33.33%.

AC22 Autres installations, outils et mobilier

Les autres installations, outils et mobiliers totalisant 2 851 844 dinars au 31/12/2023 se détaillent comme suit:

Désignation	Valeur brute	Taux d'amort.	Amortissement	Valeur nette
Matériel de transport	1 068 199	20%	555 146	513 053
Matériel et Mobiliser de Bureau	444 325	20%	397 330	46 995
Matériel informatique	1 339 320	33,33%	352 816	986 504
Total	2 851 844		1 305 292	1 546 552

AC 3 Placements

AC31 Terrains et constructions

La valeur brute des Terrains et constructions totalisant 15 899 106 dinars au 31/12/2023 se détaille comme suit :

• Terrain	1 429 103
• Construction	1 295 042
• Agencement et Aménagement Construction	1 959 465
• Acomptes	11 215 496
	15 899 106

Un acompte de 10 000 000 DT a été versé en 2022, suite à la signature d'une promesse de vente, dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau siège social de la Compagnie, et 1 215 496 DT sont des dépenses reliées à ladite acquisition.

AC33 Autres placements financiers

Les autres placements financiers totalisant 724 344 010 dinars au 31/12/2023, se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute 2023	Provision pour dépréciation	Valeur nette 2023	Valeur nette 2022
Bons de trésor	364 573 936	0	364 573 936	364 573 936
Emprunt national	75 312 500	0	75 312 500	15 937 500
Emprunts obligataires	30 913 800	0	30 913 800	41 975 100
Actions cotées	6 996 170	6 397 061	599 109	408 931
Actions Attijari SICAV	41 591 239	0	41 591 239	41 926 652
Avances sur contrats	83 641 977	0	83 641 977	73 580 311
Certificats de dépôt	119 500 000	0	119 500 000	68 500 000
Prêts et Cautionnements	1 814 388	0	1 814 388	1 901 397
Total	724 344 010	6 397 061	717 946 949	608 803 827

Les actions cotées se détaillent comme suit :

- 985 376 Actions UADH acquises en 2015 à 6 996 170 dinars, provisionnés à fin 2022 à concurrence de 6 587 239 dinars, ont enregistré à la clôture de l'exercice 2023 une appréciation supplémentaire pour 190 178 dinars reprise d'égal montant (soit une dépréciation totale 91,44% du coût historique).

Les placements ont fait l'objet d'une synthèse dans un tableau établi conformément à l'annexe 9 « Etat récapitulatif des placements » de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 9).

AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques constatées à la clôture de l'exercice 2023, s'élève à 570 047 dinars contre 506 702 dinars en 2022, s'analysant comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
• Part des réassureurs dans les provisions mathématiques relative à la cession en facultative d'un contrat « Assuremprunt » ayant fait l'objet de lettres de garantie de la part des réassureurs	87 110	94 107
• Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer relative aux primes décès cédés aux réassureurs dans le cadre de traités en excédent de sinistres	482 937	412 595
Total	570 047	506 702

AC611 Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises, s'élevant au 31/12/2023 à 15 710 592 dinars contre 17 117 595 dinars pour l'exercice précédent, correspondent à des primes à émettre relatives à des primes échelonnées, ou bien des primes afférentes à l'exercice courant mais qui n'ont pas pu être émises (ou annulées) en raison des délais incompressibles ou bien de retard dans les traitements informatiques.

Elles se détaillent comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
• Primes acquises et non émises	16 724 212	17 903 029
• Provision pour primes à annuler	<1 013 620>	<785 434>
Total	15 710 592	17 117 595

AC62 Créances nées d'opérations de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance totalisant 957 064 dinars au 31/12/2023 s'analysent comme suit :

Solde comptes de réassurance 2019	44 987
Solde comptes de réassurance 2020	8 505
Solde comptes de réassurance 2021	121 322
Solde comptes de réassurance 2022	421 735
Solde comptes de réassurance 2023	360 516
Total	957 064

AC63 Autres créances

Les autres créances totalisant 5 239 370 dinars au 31/12/2023 contre 4 843 658 dinars en 2022, se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022
Personnel avances et acomptes	619 171	383 706
Crédits d'IS	4 169 756	4 001 160
Fournisseurs avances et acomptes	309 511	292 758
Autres débiteurs	140 932	166 033
Total	5 239 370	4 843 658

AC 71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse

Les avoirs en banque, CCP, chèques et caisse totalisent au 31/12/2023 la somme de 41 433 841 dinars contre 39 540 341 dinars en 2022:

Désignation	2023	2022
Comptes courants	38 607 121	38 703 184
Compte chez Attijari Intermédiation	2 824 690	837 105
Caisse Siège	2 030	52
Total	41 433 841	39 540 341

AC73 Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs totalisant 38 138 597 dinars au 31/12/2023 contre 28 830 478 dinars en 2022, se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022
Amortissement des différences sur les prix de remboursement des BTA (décotes)	14 821 178	8 866 351
Intérêts courus et échus sur placements	22 840 313	19 613 817
Agios débiteurs relatifs aux comptes courants bancaires	123 101	184 028
Charges constatées d'avance	193 126	84 583
Autres	160 879	81 699
Total	38 138 597	28 830 478

Mouvements sur les éléments des capitaux propres et des passifs

CP1 Capitaux propres

Les capitaux propres avant résultat totalisent 57 591 452 dinars au 31/12/2023 contre 44 433 475 dinars en 2022. La variation, de +13 157 977 dinars, correspond à l'affectation du montant du résultat bénéficiaire de l'exercice 2022 en résultats reportés.

PA3 Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisant 742 712 462 dinars au 31/12/2023 contre 639 364 156 dinars en 2022, détaillées comme suit:

Désignation	2023	2022
Provisions mathématiques Epargne	695 509 354	597 621 705
Provision pour participation aux bénéfices	19 988 194	16 993 955
S/T Provisions Epargne	715 497 548	614 615 661
Provisions mathématiques Décès	13 143 275	12 128 113
Provisions pour sinistres à payer Décès	13 381 337	12 004 459
Provision pour frais de gestion des sinistres	669 067	580 223
Provisions d'égalisation	21 235	35 701
S/T Provisions Décès	27 214 914	24 748 496
Total des provisions techniques	742 712 462	639 364 156

PA 61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisant 9 716 106 dinars au 31/12/2023 contre 5 979 526 dinars pour l'exercice précédent, correspondent principalement au montant des commissions d'acquisition et de gestion des encours revenant à la Banque Attijari de Tunisie, au titre de l'exercice 2023, dans le cadre des opérations de Bancassurance.

PA 63 Autres dettes

Les autres dettes totalisant au 31/12/2023 la somme de 2 107 930 dinars contre 1 056 755 dinars en 2022, se détaillent comme suit:

Désignation	2023	2022
Impôts et taxes	468 017	384 618
CNSS	197 101	269 884
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	665 118	654 501
Divers fournisseurs d'exploitation	1 247 078	211 071
Fournisseurs factures non encore parvenues	192 420	189 175
Créditeurs divers	1 439 498	400 246
Personnel rémunérations dues	3 314	2 008
Total	2 107 930	1 056 755

PA71 Comptes de régularisation Passif

Les comptes de régularisation Passifs totalisant 12 033 605 dinars au 31/12/2023 contre 9 923 169 dinars en 2022, se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022
Provision pour bonus à payer	900 000	700 000
Provision Rémunération spéciale	110 000	110 000
Provision Challenges aux réseaux	740 270	137 261
Provisions pour cadeaux	166 500	65 000
Commission d'acquisition/PANE	1 036 209	1 028 623
Provisions pour congés	370 332	438 048
Provision pour départ à la retraite	156 239	106 286
Cotisations Assurance Groupe à payer	94 439	59 474
Redevance SI WASSIL	1 400 337	1 345 752
Provision IS	921 242	921 242
Diverses charges à payer	6 072 256	4 938 830
Capitaux constitutifs de rentes	65 781	72 653
Total	12 033 605	9 923 169

B- NOTES SUR LE RESULTAT TECHNIQUE VIE

Le résultat technique de l'exercice 2023 est bénéficiaire de + 20 210 207 dinars contre un bénéfice de + 20 664 305 dinars pour l'exercice précédent.

Un état de résultat technique par catégories de contrats a été établi selon le modèle prévu par l'annexe 12 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 12).

PRV1 Primes

Les primes acquises nettes des cessions de réassurance s'élèvent au 31/12/2023 à 133 290 739 dinars contre 111 833 642 dinars pour l'exercice précédent, détaillées comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation	%
Primes émises	136 385 632	113 139 886	23 245 746	20,55%
Primes annulées	-1 042 362	-2 386 491	1 344 129	-56,32%
Primes émises nettes	135 343 270	110 753 395	24 589 875	22,20%
Variation Primes acquises non encore émises	-1 407 003	1 477 312	-2 884 315	-195%
Chiffre d'affaires	133 936 267	112 230 707	21 705 560	19,34%
Primes cédées	-645 528	-397 065	-248 463	62,57%
Total net	133 290 739	111 833 642	21 457 097	19,19%

- Le chiffre d'affaires a enregistré en 2023 une progression de 19.34%.
- Les primes annulées concernant principalement les primes d'Epargne ont enregistré une diminution de 56,32%.

PRV2 Produits de placements

Les produits des placements totalisent 57 926 976 dinars au 31/12/2023 contre 49 248 873 dinars pour l'exercice précédent, soit une hausse de +17,62%.

PRV4 Autres produits techniques

Les autres produits techniques totalisant 821 639 dinars au 31/12/2023 contre 552 393 dinars l'exercice précédent, correspondent aux montants des prélèvements de pénalités et des frais de gestion au titre des rachats de contrats d'Epargne.

CHV1 Charge de sinistres

Les charges de sinistres et des prestations payées nettes de cessions de réassurance totalisent 53 761 661 dinars au 31/12/2023 contre 31 787 807 dinars pour l'exercice précédent, détaillées comme suit :

Désignations	2023	2022
Sinistres payés	4 229 158	3 762 700
Part des réassureurs	-633 816	-498 918
S/T	3 595 342	3 263 782
Variations des provisions pour sinistres à payer	1 376 879	635 210
Part des réassureurs	-70 342	-143 917
S/T	1 306 537	491 294
Prestations payées	47 803 600	27 400 807
Variation des provisions pour prestations à payer	0	0
S/T	47 803 600	27 400 807
Charges de gestion des sinistres	967 338	580 164
Variation provision pour charges de sinistres	88 844	51 761
S/T	1 056 182	631 924
Total charges de sinistre	53 761 661	31 787 807

CHV2 Variation des autres provisions

La variation des autres provisions techniques s'élève au 31/12/2023 à 101 898 490 dinars contre 96 363 864 dinars, détaillée comme suit :

Désignation	2023	2022
Var. Provisions mathématique Epargne	97 478 641	91 167 045
Var. Provision pour participation aux bénéfiques	2 994 238	4 381 644
Var. Provisions mathématique Décès	1 015 162	251 498
Var. Provisions mathématique PU Assur emprunt	409 008	559 997
Var. Provision d'égalisation	-14 466	-11 876
Total brut de la variation des autres provisions d'assurance vie	101 882 583	96 348 308
Var. Part des réassureurs dans les PM	-15 906	-15 556
Total net de la variation des autres provisions d'assurance vie	101 898 490	96 363 864

CHV4 Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation totalisent 12 078 403 dinars au 31/12/2023 contre 10 029 280 dinars pour l'exercice précédent. Ces frais représentent 9,02% du total des primes acquises en 2023 contre 8,94% pour 2022.

Ils correspondent aux frais directement ou indirectement imputables aux activités d'acquisition et d'administration des contrats.

CHV5 Autres charges techniques

Les autres charges techniques totalisent 3 559 762 dinars au 31/12/2023 contre 2 466 176 dinars pour l'exercice précédent. Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne peuvent être affectés ni directement ni indirectement par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations représentatives de l'activité d'assurance vie.

CHV9 Charges de placements

Les charges de placements totalisent 530 831 dinars au 31/12/2023 contre 323 477 dinars au titre de l'exercice précédent.

Elles correspondent aux frais directement imputables, tels que les frais de bourse et les frais de courtage, ainsi que les frais indirectement imputables aux activités de gestion des placements, tels que les charges de personnel, les loyers et les amortissements des équipements d'exploitation.

Ces charges ont été synthétisés dans un tableau établi selon le modèle prévu par l'annexe 11 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 11).

C- NOTES SUR LE RESULTAT GLOBAL

PRNT1 Revenus des placements

Les produits des placements « libres » totalisent 1 682 605 dinars au 31/12/2023 contre 1 610 386 dinars pour l'exercice précédent.

PRNT13 Reprise de Correction de valeur sur placements

La reprise de correction de valeur sur placements totalise 190 178 dinars au 31/12/2023 correspondant à l'appréciation des actions cotées « UADH ».

CHNT3 Autres charges non techniques

Les Autres charges non techniques totalisant 1 300 000 dinars au 31/12/2023 correspondent au montant d'une provision pour risques et charges sans lien technique avec l'activité d'assurance.

D- NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisant un solde positif de 4 907 216 dinars au 31/12/2023 contre un solde positif de 31 061 192 dinars pour l'exercice précédent s'analysent comme suit :

- Les encaissements des primes reçues des assurés totalisent 139 574 927 dinars au 31/12/2023 contre 111 307 640 dinars pour l'exercice précédent.
- Les sommes versées pour paiement des sinistres totalisent 52 032 758 dinars au 31/12/2023 contre 31 163 508 pour l'exercice précédent.
- Les décaissements au titre primes cédés aux réassureurs s'élèvent à 313 567 dinars au 31/12/2023 contre 156 649 dinars pour l'exercice précédent.
- Commissions reçues sur les cessions totalisent 26 743 dinars au 31/12/2023 contre 1 684 pour l'exercice précédent.
- Les commissions versées aux intermédiaires totalisent 5 577 334 dinars au 31/12/2023 contre 4 428 140 dinars l'exercice précédent.
- Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel totalisent 18 299 854 dinars au 31/12/2023 contre 15 371 595 pour l'exercice précédent.
- La variation des dépôts auprès des cédantes présentent au 31/12/2023 un solde positif de 71 999 dinars contre 145 533 pour l'exercice précédent.
- Les décaissements liés à l'acquisition des placements financiers totalisent 108 952 944 dinars au 31/12/2023 contre 75 977 799 dinars pour l'exercice précédent.
- Les encaissements liés à la cession de placements financiers s'élèvent à 2 370 241 dinars au 31/12/2023 contre 2 547 622 dinars pour l'exercice précédent.
- Les produits financiers reçus au 31/12/2023 s'élèvent à 48 039 764 dinars contre 44 156 404 dinars pour l'exercice précédent.
- Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent un solde négatif de 3 013 716 dinars au 31/12/2023 contre 10 440 757 dinars pour l'exercice précédent, correspondant principalement aux décaissements provenant de l'acquisition d'un nouveau siège social.

V- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PASSIFS EVENTUELS

Une opposition administrative a été prononcée par le Receveur des Finances de Rades le 19 septembre 2019 à l'encontre de la Compagnie, pour le recouvrement d'un montant de 5 243 324,949 dinars, et ce, suite à une déclaration tardive de sa part concernant un débiteur du Trésor Public.

Suite à cette opposition administrative, la Compagnie a entrepris toutes les actions nécessaires afin de bien justifier à l'Administration, l'absence de toute relation avec le débiteur en question, ainsi que de démontrer la bonne foi du retard de déclaration.

A l'issue de ces actions, l'Administration a suspendu toute action de recouvrement à l'encontre de la Compagnie.

Pour conforter le classement définitif de cette opposition, la Compagnie a saisi, en date du 18 janvier 2020, la Cour d'Appel afin de demander l'annulation de l'opposition et d'obtenir ainsi une main levée totale et définitive.

Une audience pour délibération a été tenue le 31 mars 2021. Toutefois, le jugement ne nous a pas été notifié à ce jour.

2. LES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNEES

La société n'a pas d'engagements sous forme de garanties ou autre (reçus ou obtenus) au 31 décembre 2023

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 01/03/2024.

Nous n'avons pas identifié de situations ou d'évènements survenues après la date de clôture de l'exercice 2023 impliquant la modification de certains postes de l'actif ou du passif ou entrainer une information complémentaire.

4. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées en 2023 avec les parties liées se présentent comme suit :

➤ **Emprunts obligataires**

Parties liées	Souscriptions	Amortissements	Solde clôture	Coupons bruts
Attijari leasing	10 000 000	2 660 000	13 200 000	651 040
Attijari Banque	-	3 213 800	9 213 800	1 231 070

➤ **Certificats de dépôt - DAT**

Parties liées	Souscriptions	Remboursements	Solde clôture	Intérêts perçus d'avance
Attijari Bank	78 000 000	12 000 000	119 500 000	6 714 790
Attijari leasing	-	-	-	416 506

➤ **SICAV Obligataire**

Parties liées	Souscriptions	Rachats	Plus-value	Dividendes	Solde clôture
Attijari intermédiation	34 670 567	35 000 425	414 753	0	41 591 239

➤ **Bancassurance** (Commissions d'acquisition et de gestion)

Parties liées	Règlements	Solde clôture	Commissions passées en charges
Attijari Bank	5 584 514	5 902 751	5 895 144

➤ **Refacturation de charge**

Parties liées	Encaissements	Créances
Attijari Bank	0	79 180

➤ **Location serveurs & Refacturation de frais de télécommunication**

Parties liées	Règlements	Solde clôture	Montant passé en charges
Attijari Bank	30 852	0	30 852

➤ **Challenge**

Parties liées	Montant passé en charges
Attijari Bank	740 270

➤ **Redevance SI**

Parties liées	Règlements	Montant passé en charges
Wafa assurance	1 298 697	1 400 337

➤ **Réassurance**

Parties liées	Règlements PMD
Wafa assurance	81 600

Annexe 8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actifs

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels	933 349	163 852	0	1 097 201	298 160	0	215 686	0	0	0	513 846	0	583 355
Frais de recherche et développement				0							0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques	702 804	26 899	0	729 703	298 160	0	215 686	0	0	0	513 846	0	215 857
Fonds de commerce				0							0	0	0
Acomptes versés	230 545	136 953	0	367 498	0	0	0	0	0	0	0	0	367 498
Actifs corporels d'exploitation	1 225 730	1 626 115	0	2 851 844	1 066 593	0	238 699	0	0	0	1 305 293	0	1 546 552
Installations techniques et machines				0							0	0	0
Autres installations, outillage et mobilier	1 225 730	1 626 115	0	2 851 844	1 066 593	0	238 699	0	0	0	1 305 293	0	1 546 552
Acomptes versés				0							0	0	0
Placements	669 606 764	643 395 402	531 325 208	781 676 958	1 382 461	6 587 239	225 543	0	0	190 178	1 608 003	6 397 061	773 671 893
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	14 675 357	1 223 750	0	15 899 106	1 382 461	0	225 543	0	0	0	1 608 003	0	14 291 103
<i>Placements dans les entreprises liées</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parts				0							0	0	0
Bons et obligations				0							0	0	0
<i>Placements dans les entreprises avec un lien de participation</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parts				0							0	0	0
Bons et obligations				0							0	0	0
Autres placements financiers	654 931 407	642 171 652	531 325 208	765 777 851	0	6 587 239	0	0	0	190 178	0	6 397 061	759 380 790
Actions, autres titres à revenu variable	48 922 821	38 070 680	38 406 093	48 587 409		6 587 239	0	0	0	190 178	0	6 397 061	42 190 348
Obligations et autres titres à revenu fixe	422 486 536	60 000 000	11 686 300	470 800 236							0	0	470 800 236
Prêts hypothécaire				0							0	0	0
Autres prêts	75 481 708	19 516 143	9 541 485	85 456 365							0	0	85 456 365
Dépôt auprès des établ. Bancaires et financiers	108 040 341	524 584 830	471 691 330	160 933 841							0	0	160 933 841
Autres				0							0	0	0
Créances pour espèces déposés				0							0	0	0
Placements des contrats en UC				0							0	0	0
TOTAL	671 765 842	645 185 369	531 325 208	785 626 003	2 747 214	6 587 239	679 928	0	0	190 178	3 427 142	6 397 061	775 801 800

Annexe N°9
Etat récapitulatif des placements

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins-value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	15 899 106	14 291 103		-1 608 003
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	48 587 409	42 190 348		-6 397 061
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	590 300 236	590 300 236		0
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	85 456 365	85 456 365		
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts	41 433 841	41 433 841		0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
Total des Placements	781 676 958	773 671 893	0	-8 005 064
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	781 676 958	773 671 893		8 005 064
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques				
Total	781 676 958	773 671 893	0	8 005 064

Annexe N°10

Etat des règlements et des provisions pour sinistres décès à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014
Inventaire 2014		
Règlements cumulés	0	170 194
Provisions pour sinistres	1 000	94 190
Total charges des sinistres	1 000	264 384
Primes acquises	208 116	2 973 594
% sinistres / primes acquises	0,48%	8,89%

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014	2015
Inventaire 2015			
Règlements cumulés	51 326	190 232	60 312
Provisions pour sinistres déclarés	40 500	342 649	777 244
Total charges des sinistres	91 826	532 881	837 556
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229
% sinistres / primes acquises	44,12%	17,92%	13,93%

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014	2015	2016
Inventaire 2016				
Règlements cumulés	51 326	261 921	344 482	144 581
Provisions pour sinistres déclarés	41 500	301 821	811 324	1 354 368
Total charges des sinistres	92 826	563 742	1 155 806	1 498 948
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231
% sinistres / primes acquises	44,60%	18,96%	19,22%	15,65%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
Inventaire 2017					
Règlements cumulés	51 326	315 502	518 904	553 899	185 664
Provisions pour sinistres déclarés	42 500	247 837	677 209	1 404 032	1 639 230
Total charges des sinistres	93 826	563 339	1 196 113	1 957 932	1 824 894
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760
% sinistres / primes acquises	45,08%	18,94%	19,89%	20,45%	15,00%

Année d'inventaire	Exercice de survenance					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Inventaire 2018						
Règlements cumulés	89 202	391 643	845 435	1 112 333	1 097 092	843 489
Provisions pour sinistres déclarés	1 000	149 503	349 045	806 236	1 398 377	1 724 297
Total charges des sinistres	90 202	541 146	1 194 480	1 918 569	2 495 469	2 567 786
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001
% sinistres / primes acquises	43,34%	18,20%	19,86%	20,04%	20,51%	18,22%

Année d'inventaire	Exercice de survenance						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Inventaire 2019							
Règlements cumulés	89 202	391 643	907 969	1 238 314	1 487 975	2 151 444	1 608 595
Provisions pour sinistres déclarés	1 000	172 736	285 757	609 028	1 138 577	1 319 699	1 478 031
Total charges des sinistres	90 202	564 379	1 193 726	1 847 343	2 626 551	3 471 143	3 086 626
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843
% sinistres / primes acquises	43,34%	18,98%	19,85%	19,29%	21,59%	24,64%	18,97%

Année d'inventaire	Exercice de survenance							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Inventaire 2020								
Règlements cumulés	89 202	394 283	909 969	1 246 639	1 515 642	2 318 839	2 349 803	1 175 526
Provisions pour sinistres déclarés	0	132 703	226 580	473 803	896 016	1 161 365	1 662 006	1 875 967
Total charges des sinistres	89 202	526 986	1 136 549	1 720 442	2 411 658	3 480 204	4 011 809	3 051 493
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348
% sinistres / primes acquises	42,86%	17,72%	18,80%	17,97%	19,82%	24,70%	24,66%	19,02%

Année d'inventaire	Exercice de survenance								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Inventaire 2021									
Règlements cumulés	89 202	397 403	911 969	1 257 141	1 590 796	2 501 581	3 072 871	3 396 050	2 157 641
Provisions pour sinistres déclarés	0	125 833	197 330	438 866	800 223	884 704	1 073 926	1 690 837	2 275 237
Total charges des sinistres	89 202	523 236	1 109 299	1 696 007	2 391 019	3 386 285	4 146 797	5 086 886	4 432 878
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348	20 533 435
% sinistres / primes acquises	42,86%	17,60%	18,45%	17,71%	19,65%	24,03%	25,49%	31,71%	21,59%

Année d'inventaire	Exercice de survenance									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2022										
Règlements cumulés	89 362	412 602	854 736	1 263 901	1 606 797	2 517 582	3 094 431	3 704 497	4 550 390	1 043 058
Provisions pour sinistres déclarés	0	120 891	216 774	409 736	696 393	825 962	910 261	1 462 872	2 282 572	1 466 421
Total charges des sinistres	89 362	533 493	1 071 510	1 673 637	2 303 190	3 343 544	4 004 692	5 167 368	7 062 962	2 509 479
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348	20 533 435	19 392 115
% sinistres / primes acquises	42,94%	17,94%	17,82%	17,48%	19,35%	23,73%	24,62%	32,21%	34,41%	12,94%

Année d'inventaire	Exercice de survenance										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2023											
Règlements cumulés	89 362	417 122	866 008	1 273 654	1 656 884	2 588 258	3 264 522	4 019 974	5 431 246	2 192 814	1 545 407
Provisions pour sinistres déclarés	0	118 791	202 211	400 105	696 840	751 671	723 035	1 027 686	1 629 763	2 282 352	1 810 822
Total charges des sinistres	89 362	535 913	1 068 219	1 673 759	2 353 724	3 339 929	3 987 557	5 047 661	7 061 009	4 475 166	3 356 228
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348	20 533 435	19 493 902	21 064 116
% sinistres / primes acquises	42,94%	18,02%	17,76%	17,48%	19,35%	23,70%	24,51%	31,46%	34,39%	22,96%	15,93%

Annexe N°11
Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers			
Revenu des participations			
Revenu des autres placements		59 799 759	59 799 759
Autres revenu financiers (commissions, honoraires)			
Total produits des placements	0	59 799 759	59 799 759
Intérêts			
Frais externes		530 831	530 831
Autres frais		0	0
Total charges des placements	0	530 831	530 831

ANNEXE N°12
Résultat technique par catégorie d'assurance vie

	Total
Primes	133 936 267
Charges de prestations	51 211 119
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	100 345 158
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	
Solde de souscription	-17 620 011
Frais d'acquisition	5 897 024
Autres charges de gestion nettes	11 266 053
Charges d'acquisition et de gestion nettes	17 163 077
Produits nets de placements	57 918 067
Participation aux résultats et intérêts techniques	2 994 238
Solde financier	54 923 829
Primes cédées et/ou rétrocédées	645 528
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	633 816
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	54 436
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	26 743
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-69 467
Résultat technique	20 210 207
Informations complémentaires	
Montants des rachats	46 981 962
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0
Provisions techniques brutes à la clôture	742 712 462
Provisions techniques brutes à l'ouverture	639 364 156
A déduire	
Provision devenues exigibles	

ANNEXE N°15

Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance

	Total	Rattachement
Primes	133 936 267	PRV1 1ère colonne
Charges de prestations	51 211 119	CHV1 1ère colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	100 345 158	CHV2 1ère colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)		
Solde de souscription	-17 620 011	
Frais d'acquisition	5 897 024	CHV41+CHV42
Autres charges de gestion nettes	11 266 053	CHV43+CHV5-PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	17 163 077	
Produits nets de placements	57 918 067	PRV2-CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	2 994 238	CHV3 1ère colonne
Solde financier	54 923 829	
Primes cédées et/ou rétrocédées	645 528	PRV1 2ème colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	633 816	CHV11 2ème colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	54 436	(CHV12+CHV21) 2ème colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	26 743	CHV44 2ème colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-69 467	
Résultat technique	20 210 207	
Informations complémentaires		
Montants des rachats	46 981 962	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	22 308 025	
Provisions techniques brutes à la clôture	742 712 462	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	639 364 156	
A déduire		
Provision devenues exigibles		

Messieurs les actionnaires de la société « Compagnie Nouvelle d' Assurance »,

I. Rapport sur l' audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 06 Mai 2021, nous avons effectué l' audit des Etats Financiers de la société Compagnie Nouvelle d' Assurance (la « société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l' état de résultat et l' état des flux de trésorerie pour l' exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 69 296 484 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l' exercice s' élevant à 11 705 031 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l' exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d' audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l' auditeur pour l' audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s' appliquent à l' audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d' audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d' Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s' étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n' exprimons aucune forme d' assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l' article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l' exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s' il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l' audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d' une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n' avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un

doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 07 Mai 2024

Le commissaire aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine Hajji

SOCIETE « Compagnie Nouvelle d' Assurance »

Rapport Spécial du commissaire aux comptes

Etats financiers – Exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires de la société « Compagnie Nouvelle d' Assurance »,

En application des dispositions de l'article 200 et l' article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d' autorisation et d' approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l' existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d' audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d' apprécier l' intérêt qui s' attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées au cours de l' exercice clos le 31 décembre 2023

Votre Conseil d' Administration nous a informé de la convention suivante nouvellement conclue au cours de l' exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Attijari Gestion a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d' Assurance un contrat d' assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 17 Octobre 2023. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d' Assurance a réalisé, au titre de l' exercice 2023, un chiffre d' affaires « épargne collectif » pour un montant de 78 530 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d' acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s' élèvent à 0,3% l' an du capital géré.
- Attijari Intermédiation a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d' Assurance un contrat d' assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 17 Octobre 2023. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d' Assurance a réalisé, au titre de l' exercice 2023, un chiffre d' affaires « épargne collectif » pour un montant de 232 763 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d' acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s' élèvent à 0,3% l' an du capital géré.
- Attijari Gestion a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d' Assurance un contrat d' assurance collective sur la vie. Le contrat a été conclu le 01 Octobre 2023. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d' Assurance a réalisé, au titre de l' exercice 2023, un chiffre d' affaires « épargne collectif » pour un montant de 10 975 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d' acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s' élèvent à 0,3% l' an du capital géré.
- Attijari Intermédiation a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d' Assurance un contrat d' assurance collective sur la vie. Le contrat a été conclu le 01 octobre 2023. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d' Assurance a réalisé, au titre de l' exercice 2023, un chiffre d' affaires « épargne collectif » pour un montant de 23 804 dinars. Le contrat ne prévoit pas

- le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.
- Un avenant a été conclu entre Attijari Bank et la Compagnie Nouvelle d'Assurance portant sur la convention cadre pour la commercialisation des produits de bancassurance. L'avenant a été conclu le 08 Août 2023. En vertu de ce contrat, la liste des produits et le barème des commissions perçues par la banque ont été mises à jour. Une modification sur la commission d'intermédiation et sur les frais de communication et de challenge a été apportée.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge au titre de prestations sur le système d'information pour un montant de 1 400 337 dinars et revenant à Wafa Assurance.
- Attijari Bank a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 30 Novembre 2021. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2023, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 5 648 488 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.
- Attijari Leasing a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 30 Novembre 2021. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2023, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 417 240 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.
- Dans le cadre de la convention de bancassurance conclue entre la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance » et « Attijari Bank », et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2015 :
 - o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions d'acquisition des contrats de capitalisation (Capital Plus-Awledi et Toumouhi) pour un montant de 888 993 dinars et revenant à Attijari Bank ;
 - o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions d'acquisition des contrats de prévoyance (Assuremprunt, Assurdécouvert, Assurdécouvert Pack, Sanadi, TDI, Taamine Iktissadi, Awledi Décès et Rahet beli) pour un montant de 2 666 989 dinars et revenant à Attijari Bank ;
 - o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions de gestion des contrats de capitalisation (Capital Plus, Awledi et Toumouhi) pour un montant de 2 339 162 dinars et revenant à Attijari Bank ;

- La société Compagnie Nouvelle d' Assurance a constaté un produit correspondant à la quote part de la société Attijari Bank dans les frais de challenge pour un montant de 79 180 dinars. Ce montant représente 50% des charges engagées ;
 - La société Compagnie Nouvelle d' Assurance a constaté une charge correspondant aux frais de challenge pour un montant de 740 270 dinars ;
 - La société Compagnie Nouvelle d' Assurance a réalisé au cours de 2023 un chiffre d' affaires relatif au produit « Temporaire Décès en Inclusion » pour un montant de 84 940 dinars. Ce chiffre d' affaires a été réalisé dans le cadre d' un contrat d' assurance groupe négocié entre la société Compagnie Nouvelle d' Assurance et Attijari Bank.
 - La société Compagnie Nouvelle d' Assurance a réalisé au cours de 2023 un chiffre d' affaires relatif au produit « Epargne collectif » pour un montant de 3 206 895 dinars. Ce chiffre d' affaires a été réalisé avec Attijari Bank et Attijari Leasing.
- La société Compagnie Nouvelle d' Assurance a constaté des charges pour un montant de 30 852 dinars comprenant les charges de loyer et sa quote-part dans les charges communes de téléphonie dans le cadre de la convention conclue entre la société Compagnie Nouvelle d' Assurance et Attijari Bank et approuvée par l' Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2015.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l' article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
- L' ancien Directeur Général bénéficie d' une rémunération mensuelle fixe. Il bénéficie également d' une voiture de fonction, d' une indemnité de loyer et de carburant ainsi que des billets d' avion (Tunis – Maroc). Par ailleurs le Directeur Général bénéficie d' une prime de rendement.
 - Le nouveau Directeur Général M. Mohammed Amal KAGHAT a été nommé par le conseil d' administration du 20 Février 2023 pour un mandat de trois années renouvelables à compter de sa date de nomination effective soit le 01 Mars 2023.
 - La rémunération et les avantages accordés au nouveau Directeur Général sont fixés par le contrat de son détachement signé entre Wafa Assurance et M. Mohammed Amal KAGHAT.
 - A ce titre, le Directeur Général bénéficie d' une rémunération annuelle brute de 1 866 955,92 MAD correspondant à une rémunération mensuelle nette de 93 382,00 MAD.
 - Le Directeur Général a droit également à un 13ème et 14ème mois, ce qui ramène sa rémunération nette mensuelle moyenne à 100 000,00 MAD.
 - Par ailleurs, le nouveau Directeur Général bénéficie des avantages en nature suivants:
 - a. Une voiture de fonction ;
 - b. Un logement de fonction d' un montant de 4 500 dinars par mois ;
 - c. Frais de déménagement ;
 - d. Frais d' installation égale à deux mois de salaire mensuel brut pour la prise de ses fonctions dans le cadre de sa mission ;
 - e. Un voyage aller-retour en avion, en classe économique, jusqu' au pays d' origine, une fois par mois ;

f. Les frais de scolarité primaire et secondaire de ses enfants résidants avec lui sont pris en charge. Ces frais sont plafonnés aux frais de scolarité de la mission française locale.

- La société a provisionné au cours de l'année 2023 une somme de cent dix mille dinars brut (110 000 dinars) à allouer au Président du Conseil d'Administration, au titre d'une rémunération spéciale pour l'exercice 2023. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023 statuera sur ce point.

3. Les obligations et engagements de la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	Ancien Directeur Général		Directeur Général : Mohammed Amal KAGHAT		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2023
Avantages à court terme	391 021	0	732 661	15 242	96 875	110 000
Total	391 021	0	732 661	15 242	96 875	110 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 07 Mai 2024

Le commissaire aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine Hajji

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 11 juin 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Mohamed BAHLOUL.

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2023
(chiffres arrondis au dinar tunisien)

Actifs	Notes	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1	357 816	319 034
(-) Amortissements		-315 178	-311 766
		<u>42 638</u>	<u>7 268</u>
Immobilisations corporelles	2	40 588 731	40 399 560
(-) Amortissements		-31 757 424	-30 488 448
		<u>8 831 307</u>	<u>9 911 112</u>
Immobilisations financières	3	1 036 607	1 005 266
(-) Provisions			
		<u>1 036 607</u>	<u>1 005 266</u>
Total des actifs immobilisés		9 910 552	10 923 646
Total des actifs non courants		9 910 552	10 923 646
ACTIFS COURANTS			
Stocks		134 760	161 256
(-) Provisions		-18 342	-18 342
		<u>116 418</u>	<u>142 914</u>
Clients et comptes rattachés	4	636 271	685 824
(-) Provisions		-584 670	-545 467
		<u>51 601</u>	<u>140 357</u>
Autres actifs courants	5	1 711 298	1 145 813
(-) Provisions		-71 097	-56 803
		<u>1 640 201</u>	<u>1 089 010</u>
Placements et autres actifs financiers	6	27 500 000	24 000 000
Liquidités et équivalents de liquidités	7	1 702 263	2 288 348
Total des actifs courants		31 010 483	27 660 629
Total des actifs		40 921 035	38 584 275

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2023
(chiffres arrondis au dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	8	13 200 000	13 200 000
Réserves	9	11 730 628	11 255 535
Résultats reportés		369	996
Subvention d'investissement (brute)	10	1 946 500	1 946 500
Total des capitaux propres avant résultat		26 877 497	26 403 031
Résultat de l'exercice		7 650 860	6 221 525
Total des capitaux propres avant affectation		34 528 357	32 624 556
PASSIFS			
Passifs non courants			
Autres passifs financiers	11	337 227	332 600
Total des passifs non courants		337 227	332 600
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	1 630 541	1 327 058
Provision pour litiges	13	351 114	351 114
Autres passifs courants	14	4 073 796	3 948 947
Total des passifs courants		6 055 451	5 627 119
Total des passifs		6 392 678	5 959 719
Total des capitaux propres et des passifs		40 921 035	38 584 275

ETAT DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2023
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Produits d'exploitation			
Revenus	15	17 697 426	16 498 843
Autres produits d'exploitation	16	9 846	9 894
Production immobilisée		0	0
Total des produits d'exploitation		17 707 272	16 508 737
Charges d'exploitation			
Variation de stocks		26 495	-40 349
Achats marchandises		131 548	158 153
Achats d'approvisionnements consommés		668 402	581 373
Charges de personnel		7 471 419	7 433 638
Dotations aux amortissements et provisions		1 335 730	1 721 349
Autres charges d'exploitation		1 554 142	1 414 576
Total charges d'exploitation	17	11 187 736	11 268 740
Résultat d'exploitation		6 519 536	5 239 997
Produits de placements nets	18	2 589 968	2 223 288
Autres pertes ordinaires		-2	0
Autres gains ordinaires	19	8 962	10 850
Résultat des activités ordinaires avant impôts		9 118 464	7 474 135
Impôts sur les bénéfices	20	-1 467 604	-1 252 610
Résultat des activités ordinaires après impôts		7 650 860	6 221 525
Eléments extraordinaires		0	0
Résultat net de l'exercice		7 650 860	6 221 525

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
AU 31 DECEMBRE 2023
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat de l'exercice		<u>7 650 860</u>	<u>6 221 525</u>
Ajustement:			
<i>Amortissements et provisions</i>		1 335 730	1 721 349
<i>Reprise sur provision</i>		-9 846	-9 894
Variation des stocks	21	26 495	-40 349
Variation des clients	22	49 553	-28 563
Variation des autres actifs	23	-565 485	267 528
Variation des passifs courants	24	337 389	1 072 941
Plus values /cession d'immobilisations		0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de l'exploitation		8 824 696	9 204 537
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaiss. provenant de l'acquisition d'immob. Corp. et incorp.	25	-137 112	-408 515
Encaiss. provenant de cession d'immobilisations corporelles		0	0
Réduction de valeur /sortie d'immob.corp.		0	0
Encaiss/décaiss provenant des prêts aux personnels	26	-31 341	-134 350
Variation des cautionnements reçus	27	4 627	-4 367
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-163 826	-547 232
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement Subv. d'investissement		0	0
Distribution de dividendes		-5 543 897	-5 213 904
Alimentation reserves pour fonds social		-622 152	-584 600
Décaiss/Encaiss. sur fonds social	28	419 094	391 915
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-5 746 955	-5 406 589
Variation de trésorerie		2 913 915	3 250 716
Trésorerie au début de période		26 288 348	23 037 632
Trésorerie à la fin de la période	29	29 202 263	26 288 348

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A – PRESENTATION DE LA SOCIETE :

A. 1 – Fiche signalétique de la Société :

Exercice	: du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2023
Raison sociale	: La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »
Forme juridique	: Société Anonyme
N° registre de Commerce	: B 193791996
Mle. Fiscal	: 012748 / E
Identifiant unique au RNE	: 0012748E
Date de création	: 04 Décembre 1980
Adresse	: Route de Nâassen Bir – Kassâa Ben Arous

A. 2 – Caractéristiques :

Activité principale	: Gestion du Marchés d'Intérêt National de Bir - Kassâa
Nombre d'établissement	: 01
Montant du capital	: 13.200.000 dinars Tunisiens.
Répartition du capital :	

Etat Tunisien	37,50 %
Public	49,96 %
O.C.T.	7,55 %
O.T.D	0,50 %
Autres	4,49 %
Total	100 %

B – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

B.1 – Respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers de la société ont été élaborés en application des dispositions de la loi 96-112 du 31/12/1996 relative au système comptable des entreprises.

B.2 – Base de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

B.2 -1 : Immobilisations incorporelles :

Les éléments incorporels figurant au bilan sont des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, destinés à être utilisés pendant plus d'une période comptable pour les besoins propres de la société.

Ils contribuent à l'augmentation des avantages économiques futurs de la société et peuvent être mesurés de façon fiable.

Les logiciels sont amortis d'une manière linéaire sur une période de trois (03) ans, la règle du prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

B.2 -2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont inscrites parmi les actifs conformément à la norme comptable Tunisienne n° 5

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition T.T.C. Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables, ainsi que les autres frais engagés pour mettre le bien en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les dépenses postérieures relatives aux immobilisations corporelles prises en compte sont ajoutées aux valeurs comptables de celles-ci quand elles contribuent à l'amélioration des avantages futurs attendus.

La société pratique la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux retenus sont ceux prévus par le décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant les taux maximum des amortissements linéaires. La base d'amortissement est le coût d'acquisition.

B.2 -3 Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont constituées, essentiellement, des éléments suivants :

- Les prêts à plus d'un an accordés au personnel dans le cadre du fonds social ;
- Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banques en sont exclus. Ils font l'objet d'une évaluation en fin d'exercice à leur juste valeur. Les moins-values dégagées sont provisionnées.
- Les placements à long terme auprès des institutions financières.

B.2 -4 Revenus :

Les revenus sont constatés quotidiennement pour les redevances sur chiffre d'affaires et mensuellement pour les loyers.

B.2 -5 Les placements :

Les placements de la SOTUMAG sont des placements à court terme et liquides. Ils sont constitués principalement par des dépôts à terme et des certificats de dépôt.

A l'arrêté des comptes, les intérêts courus et non encore échus sont comptabilisés en tant que produits à recevoir.

C – NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

NOTE N° 1 - LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève à **357 816 DT** au 31/12/2023, détaillée comme suit :

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					AMORTISSEMENTS / PROVISIONS				VALEURS COMPTABLES NETTES	
	Solde au 31/12/2022	Acquisition 2023	Reclassement	Cessions 2023	Solde au 31/12/2023	Cumul au 31/12/2022	Dotation 2023	Réintégration	Cumul au 31/12/2023	V.C.N 2022	V.C.N 2023
LOGICIELS	319 034	38 782	0	0	357 816	311 766	3 412	0	315 178	7 268	42 638
TOTAL	319 034	38 782	0	0	357 816	311 766	3 412	0	315 178	7 268	42 638

NOTE N° 2 - LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute de ces immobilisations s'élève à **40 588 731 DT** au 31/12/2023 contre **40 399 560 DT** au 31/12/2022, soit une augmentation de **189 171 DT** détaillée comme suit :

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Amortissements /Provisions				VNC
	Au 31/12/2022	Acquisitions 2023	Reclass 2023	Cession et régul. 2023	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Dotation 2023	Reprise/ Amt 2023	Au 31/12/2023	au 31/12/2023
Terrains et aménagement terrains	158 655	0			158 655	45 246	0		45 246	113 409
Constructions	30 368 082	0			30 368 082	24 475 284	897 184		25 372 468	4 995 614
Inst.Général.Agenc.et amén.Construction	2 375 896	112 737			2 488 633	2 040 259	101 021		2 141 280	347 353
Inst.Tech.Mat et outill. Industriels	550 171	11 124			561 295	502 553	16 179		518 732	42 563
Equipement frigorifiques	899 930	32 012			931 942	836 855	33 790		870 645	61 297
Materiel de transport (1)	1 866 268	0			1 866 268	1 386 747	177 431		1 564 178	302 090
Inst.Général.Agenc.et amén.Divers	37 677	75			37 752	37 677	75		37 752	0
Equipement de bureau	330 998	875			331 873	308 718	7 551		316 269	15 604
Materiel informatique	912 467	32 348			944 815	855 109	35 745		890 854	53 961
Immobilisation en cours	2 899 416	0			2 899 416	0	0		0	2 899 416
	40 399 560	189 171	0	0	40 588 731	30 488 448	1 268 976	0	31 757 424	8 831 307

2.1 -Immobilisations en cours :

Les immobilisations en cours totalisent une valeur brute de **2 899 416 DT** au 31/12/2023, détaillée comme suit :

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS EN COURS				PROVISIONS				VALEUR COMPTABLE NETTE	
	Solde au 31/12/22	Travaux 2023	Reclassement	Solde au 31/12/23	Solde 31/12/22	Provision 2023	Reprise / Provision 2023	Solde 31/12/23	31/12/2022	31/12/2023
- Construction en cours station valorisation déchets	2 899 416	0	0	2 899 416	0	0	0	0	2 899 416	2 899 416
TOTAL	2 899 416	0	0	2 899 416	0	0	0	0	2 899 416	2 899 416

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute de ces immobilisations s'élève à **1 036 607 DT** au 31/12/2023 contre **1 005 266 DT** au 31/12/2022, soit une augmentation de **31 341 DT**. Elle est détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022	Variation
Titres de participation (1)	40 000	40 000	0
Dépôts et cautionnements	2 780	2 780	0
Prêts à plus d'un an au personnel	993 827	962 486	31 341
TOTAL	1 036 607	1 005 266	31 341

(1) Les titres de participation représentent la quote-part de la SOTUMAG au capital de la société « Foire Internationale de Tunis » soit 800 actions d'une valeur nominale de 50 dinars l'action.

NOTE N°4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur brute des comptes clients et comptes rattachés s'élève à **636 271 DT** au 31/12/2023 contre **685 824 DT** au 31/12/2022, soit une diminution de **49 553DT** détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022	Variation
Clients effets à recevoir	51 601	139 937	(88 336)
Clients chèques impayés	0	420	(420)
Clients douteux ou litigieux	584 670	545 467	39 203
TOTAL	636 271	685 824	(49 553)
Provisions	(584 670)	(545 467)	(39 203)
TOTAL	51 601	140 357	(88 756)

Les clients douteux comportent les montants des loyers anciens et des dettes vis-à-vis de la SOTUMAG dont le recouvrement est incertain. Des actions en justice ont été intentées en vue de procéder au recouvrement de ces loyers. Les provisions constatées sur ces loyers sont appréciées au cas par cas et sont estimées selon les possibilités d'exécution des jugements rendus par les tribunaux.

NOTE N°5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants présentent un total brut de **1 711 298 DT** au 31/12/2023 contre **1 145 813 DT** au 31/12/2022, soit une augmentation de **565 485 DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022	Variation
Personnel, Prêts à moins d'un an	501 807	455 785	46 022
Débiteurs divers (1)	330 976	280 914	50 062
Produits à recevoir (2)	732 872	332 212	400 660
Fournisseurs d'immobilisations Avances/commandes	1 646	1 646	0
Charges constatées d'avance (3)	143 997	75 256	68 741
TOTAL	1 711 298	1 145 813	565 485
Provision	(71 097)	(56 803)	(14 294)
TOTAL	1 640 201	1 089 010	551 191

1. DEBITEURS DIVERS

Le compte « Débiteurs divers » enregistre principalement les créances sur les mandataires au titre des consommations d'eau et électricité des années antérieures pour un montant de **162 417 DT**. Ce compte est provisionné de **71 097 DT** et ce pour les créances jugées irrécouvrables par la SOTUMAG. Il comprend également d'autres débiteurs pour un montant de **168 559 DT**.

2. PRODUITS A RECEVOIR

Le compte « produits à recevoir » enregistre les loyers, redevances et factures complémentaires à recevoir sur les mandataires pour un montant de 237 653 DT et les produits financiers sur les placements et les comptes courants à recevoir pour un montant de 495 219 DT.

3. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance représentent essentiellement les stocks de fin d'année de fournitures de bureau, de carburants, de fournitures électriques et de pièces de rechange.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Les placements et autres actifs financiers totalisent 27 500 000 DT au 31/12/2023.

NOTE N°7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent 1 702 263 DT au 31/12/2023 contre 2 288 348 DT au 31/12/2022, soit une diminution de 586 085 DT.

NOTE N°8 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social, qui s'élève au 31/12/2023 à 13 200 000 DT, est composé de 13 200 000 actions de 1 D chacune et réparties comme suit :

Actionnaire	Pourcentage de participation
Etat Tunisien	37,5%
Public	49,96%
OCT	7,55%
OTD	0,50%
Autres	4,49%
TOTAL	100%

NOTE N°9 : RESERVES

Les réserves totalisent 11 730 628 DT au 31/12/2023 contre 11 255 535 DT au 31/12/2022, soit une augmentation de 475 093 DT.

Libellé	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022	Variation
Réserves légales	1 320 000	1 320 000	0
Réserves extraordinaires	8 225 868	8 169 868	56 000
Réserves pour Fonds social	2 144 760	1 725 667	419 093
Autres réserves	40 000	40 000	0
TOTAL	11 730 628	11 255 535	475 093

NOTE N°10 : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement totalisent 1 946 500 DT au 31/12/2023.

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Le tableau des mouvements des capitaux propres s'analyse comme suit :

Désignation	Total des capitaux propres	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Réserves Extra-ordinaires	Autres réserves	Résultats de l'exercice 2022	Résultats reportés	subventions d'investissements
Solde au 31/12/22 (avant affectation)	32 624 556	13 200 000	1 320 000	1 725 667	8 169 868	40 000	6 221 525	996	1 946 500
Affectation du résultat 2022 :									
Réserves légales									
Réserves pour fonds social				622 152			-622 152		
Dividendes exercice 2022							-5 544 000		
Réserves extra ordinaires					56 000		-56 000		
Variation des résultats reportés							627	-627	
Dons octroyés FS 2022				-256 703					
Intérêts encaissés sur prêts FS				53 644					
Résultat 2023							7 650 860		
Subventions d'investissements encaissées (a)									
Solde au 31/12/2023	34 528 357	13 200 000	1 320 000	2 144 760	8 225 868	40 000	7 650 860	369	1 946 500

(a) La subvention d'investissement sera rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels seront constatées les charges d'amortissement relatives à l'immobilisation actuellement en cours. Par conséquent, le montant inscrit dans les capitaux propres représente le montant brut avant prélèvement de l'impôt sur les sociétés.

NOTE N°11 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente un solde de **337 227 DT** au 31/12/2023 contre **332 600 DT** au 31/12/2022, soit une augmentation de **4 627 DT**. Elle représente les cautionnements de garantie reçus par la « SOTUMAG » auprès des opérateurs du Marché d'Intérêt National.

NOTE N°12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un total de **1 630 541 DT** au 31/12/2023 contre **1 327 058 DT** au 31/12/2022, soit une augmentation de **303 483 DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022	Variation
Fournisseurs d'exploitation	896 780	674 328	222 452
Fournisseurs d'exploitation, ret.de garantie	19 279	29 089	(9 810)
Fournisseurs d'exploitation, cautionnements	2 884	2 884	0
Fournisseurs d'immobilisations	676 302	580 173	96 129
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	35 296	40 584	(5 288)
TOTAL	1 630 541	1 327 058	303 483

NOTE N°13 : PROVISIONS POUR LITIGES

Cette rubrique totalise au 31/12/2023 un montant de **351 114 DT** et représente une provision constatée en 2022 à la suite du jugement rendu contre la SOTUMAG au profit d'un client, cette provision persiste toujours car l'affaire est encore en justice.

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants totalisent **4 073 796 DT** au 31/12/2023 contre **3 948 947 DT** au 31/12/2022, soit une augmentation de **124 849 DT**.

Les autres passifs courants se détaillent au 31/12/2023 comme suit:

Libellé	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022	Variation
Personnel, provisions pour congés à payer	231 464	226 572	4 892
Etat, impôts et taxes	2 910 045	2 876 240	33 805
Organismes de sécurité sociale	439 059	451 999	(12 940)
Pharmacies et Labo.conventionnés	101 972	217 106	(115 134)
Créditeurs divers	70 274	84 742	(14 468)
Charges à payer	260 648	55 016	205 632
Produits constatés d'avance	58 768	35 808	22 960
Associés, dividendes à payer	1 566	1 464	102
TOTAL	4 073 796	3 948 947	124 849

NOTE N°15 : REVENUS

Les revenus s'élèvent à **17 697 426** DT en 2023 contre **16 498 843** DT en 2022, soit une augmentation de **1 198 583** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022	Variation
Redevances fruits et légumes	12 049 390	11 324 028	725 362
Redevances poissons	3 776 379	3 429 399	346 980
Ventes glaces	159 285	126 209	33 076
Ventes imprimés spécifiques	169 690	120 344	49 346
Ventes imprimantes thermiques/Toners	75	6 035	(5 960)
Loyer fruits et légumes	660 576	658 755	1 821
Loyer poissons	102 496	97 998	4 498
Loyer magasins de dattes	66 369	66 181	188
Loyer entrepôt emballages	169 353	160 988	8 365
Loyer divers	417 617	407 514	10 103
Produits assistance informatique	82 121	61 988	20 133
Autres revenus	43 655	48 008	(4 353)
Ventes liées à des modifications comptables	420	(8 604)	9 024
TOTAL	17 697 426	16 498 843	1 198 583

NOTE N°16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Il s'agit des reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation et pour clients douteux, ils totalisent le montant de **9 846** DT en 2023 contre **9 894** DT en 2022, soit une baisse de **48** DT.

NOTE N°17 : CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation de l'exercice 2023 s'élèvent à **11 187 736** DT contre **11 268 740** DT en 2022, soit une baisse de **81 004** DT. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022	Variation
Variation de stocks imprimés spécifiques	25 326	(43 470)	68 796
Variation de stocks imprimantes thermiques	0	2 568	(2 568)
Variation de stock toner pour imprimantes	582	544	38
Variation de stocks cartes de proximité	587	9	578
Achats de marchandises	131 548	158 153	(26 605)
Achats d'approvisionnements consommés (1)	668 402	581 373	87 029
Charges du personnel (2)	7 471 419	7 433 638	37 781
Dotations aux amortissements et aux provisions (3)	1 335 730	1 721 349	(385 619)
Autres charges d'exploitation (4)	1 554 142	1 414 576	139 566
TOTAL	11 187 736	11 268 740	(81 004)

(1) Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés totalisent **668 402** DT en 2023 contre **581 373** DT en 2022, soit une augmentation de **87 029** DT. Ces achats se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022	Variation
Fournitures consommables	20 411	25 016	(4 605)
Achats non stockés de matières et fournitures	6 556	7 556	(1 000)
Eau	97 446	97 054	392
Electricité	465 840	385 645	80 195
Carburant	78 149	79 903	(1 754)
Transfert de charges	0	(13 801)	13 801
TOTAL	668 402	581 373	87 029

(2) Charges du personnel

Les charges du personnel totalisent **7 471 419** DT en 2023 contre **7 433 638** DT en 2022, soit une augmentation de **37 781** DT. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022	Variation
Salaires des permanents	5 816 644	5 675 425	141 219
Salaires des contractuels	319 266	227 510	91 756
Congés payés	4 891	(14 489)	19 380
Charges sociales	999 944	992 465	7 479
Autres charges sociales	432 953	646 432	(213 479)
Charges du personnel liées à une modification comptable	2	963	(961)
Transfert de charges appointements	(82 599)	(75 741)	(6 858)
Transfert de charges CNSS	(13 650)	(12 541)	(1 109)
Transfert de charges Assurances Groupe	(6 032)	(6 386)	354
TOTAL	7 471 419	7 433 638	37 781

(3) Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à **1 335 730** DT en 2023 contre **1 721 349** DT en 2022, soit une augmentation de **385 619** DT et sont détaillées comme suit :

Libellé	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022	Variation
Dotations aux amortissements des immob. incorp.	3 412	2 437	975
Dotations aux amortis. des immob. corporelles	1 268 406	1 321 579	(53 173)
Dotations aux prov. pour dépréciation des clients	17 450	19 661	(2 211)
Dotations aux prov. pour dépréc. des autres actifs courants	45 892	26 559	19 333
Dotations aux prov. pour litiges	0	351 113	(351 113)
Dotations aux amortis.liées à mod.comptable	570	0	570
TOTAL	1 335 730	1 721 349	(385 619)

(4)- Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 1 554 142 DT en 2023 contre 1 414 576 DT en 2022 soit une augmentation de 139 566 DT. Ces charges sont détaillées comme suit :

Libellé	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022	Variation
Services extérieurs (a)	1 010 998	927 855	83 143
Charges diverses ordinaires	24 438	20 700	3 738
Impôts, taxes et versements assimilés	516 667	468 709	47 958
Charges diverses ordinaires liées à modification cpble	8 438	0	8438
Transfert de charges impôts, taxes	(6 399)	(2 688)	(3 711)
TOTAL	1 554 142	1 414 576	139 566

(a) Les services extérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022	Variation
Entretien et réparation des bâtiments	143 691	217 886	(74 196)
Entretien et réparation des véhicules, des équipements	97 274	106 339	(9 065)
Primes d'assurances	100 627	117 881	(17 256)
Etudes, recherches et autres services extérieurs	52 439	55 660	(3 221)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	142 506	100 951	38 334
Publicité et relations publiques	100166	15 860	84 306
Subventions et dons	275 000	285 000	(10 000)
Missions et réception, Voyages et déplacements	11 659	10 405	1 254
Frais postaux et frais de télécommunications	38 457	31 726	6 731
Frais et commissions bancaires	53 165	1 339	51 826
Services extérieur liés à modification comptables	5 189	1 143	4 046
Transfert de charges	(9 175)	(16 335)	7 160
	1 010 998	927 855	83 143

NOTE N°18 : PRODUITS DES PLACEMENTS NETS

Les produits des placements totalisent 2 589 968 DT en 2023 contre 2 223 288 DT en 2022 soit une augmentation de 366 680 DT. Cette augmentation est détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022	Variation
Produits des placements	2 577 968	2 211 288	366 680
Produits des participations	12 000	12 000	0
TOTAL	2 589 968	2 223 288	366 680

NOTE N°19 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisent 8 962 DT en 2023 contre 10 850 D en 2022 soit une baisse de 1 888 DT.

Libellé	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022	Variation
Pénalités de retard / Fact.Fournisseurs et autres gains	8 871	7 021	1 850
Autres produits exceptionnels	91	3 829	(3 738)
TOTAL	8 962	10 850	(1 888)

NOTE N°20 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices s'élève à **1 467 604** DT en 2023 contre **1 252 610** DT en 2022, soit une augmentation de **214 994** DT.

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2023 a été déterminé comme suit :

Libellé	2023
Bénéfice brut comptable	9 411 984
Réintégrations	429 282
Déductions	-57 240
Bénéfice imposable	9 784 026
Impôt sur les sociétés (15%)	1 467 604

NOTE N°20Bis : RESULTAT PAR ACTION

Bénéfice 2023	7 650 860
Bénéfice 2022	6 221 525
Nombre d'actions (de 1DT le nominal) 2023	13 200 000
Nombre d'actions (de 1DT le nominal) 2022	13 200 000
Bénéfice par action 2023	0.579
Bénéfice par action 2022	0.471

NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**NOTE N°21 : VARIATION DES STOCKS**

Cette variation présente au 31/12/2023 un solde positif de **26 496** DT et se détaille ainsi :

Libellé	2023
Stock au 31/12/2023	(134 760)
Stock au 31/12/2022	161 256
Variation des stocks	26 496

NOTE N°22: VARIATION DES CLIENTS

La variation positive des créances clients l'année 2023 totalise **49 553** DT et se détaille ainsi :

Libellé	2023
Créances clients au 31/12/2023	(636 271)
Créances clients au 31/12/2022	685 824
Variation des créances clients	49 553

NOTE N°23 : VARIATION DES AUTRES ACTIFS

La variation négative des autres actifs courants l'année 2023 totalise **565 485** DT et se détaille ainsi :

Libellé	2023
Autres Actifs Courants au 31/12/2023	(1 711 298)
Autres Actifs Courants au 31/12/2022	1 145 813
Variation des autres actifs	(565 485)

NOTE N°24 : VARIATION DES PASSIFS COURANTS

La variation positive des autres passifs courants l'année 2023 totalise **337 388** DT et se détaille ainsi :

Libellé	2023
Passifs courants au 31/12/2023	6 055 451
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2023	(676 302)
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2023	(35 296)
Provision pour litiges 31/12/2023	(351 113)
Passifs courants au 31/12/2022	(5 627 119)
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2022	580 173
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2022	40 584
Provision pour litiges 31/12/2022	351 113
Actionnaires dividendes à payer 2023	(1 566)
Actionnaires dividendes à payer 2022	1 463
Variation des Passifs courants	337 388

NOTE N°25 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les décaissements relatifs aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, effectuées au courant de l'année 2023 s'élèvent à **137 112** DT et se détaillent ainsi :

Libellé	2023
Acquisitions 2023	(227 953)
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2023	676 302
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2023	35 296
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2022	(580 173)
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2022	(40 584)
Décaissements relatifs à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	(137 112)

NOTE N°26: VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS

La variation des actifs financiers se présente comme suit :

Libellé	2023
Actifs financiers au 31/12/2023	(1 036 607)
Actifs financiers au 31/12/2022	1 005 266
Variation des actifs financiers	(31 341)

NOTE N°27: VARIATION DES CAUTIONNEMENTS RECUS

La variation négative des cautionnements reçus s'élève à **4 627** DT et se détaille ainsi :

Libellé	2023
Autres Passifs Financiers au 31/12/2023	337 227
Autres Passifs Financiers au 31/12/2022	(332 600)
Variation des cautions reçues	4 627

NOTE N°28 : DECAISSEMENTS NETS SUR FONDS SOCIAL

Les réserves pour fond social ont enregistré au courant de l'année 2023 une augmentation de 419 094 DT calculé ainsi :

Libellé	2023
Réserves pour fonds social au 31/12/2023	2 144 761
Réserves pour fonds social au 31/12/2022	(1 725 667)
Décaissements nets sur fonds social	419 094

NOTE N°29: TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Cette rubrique totalise au 31/12/2023 la somme de 29 202 263 DT et se détaille ainsi :

Libellé	2023
Placements et autres actifs financiers au 31/12/2023	27 500 000
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2023	1 702 263
Trésorerie à la clôture de l'exercice	29 202 263

NOTE N°30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan représentent des cautionnements au titre des marchés ci-après :

Titulaire du marché	Objet du marché	2023
Solar Energy Systems	Unité de valorisation des déchets	107 022
SERVITRA	Aménagement extérieur et rénovation des chaussées	42 119
GAT	Souscription d'un contrat d'assurance 2016	9 604
GAT	Souscription d'un contrat d'assurance 2017-2018-2019	8 221
MED EQUIPEMENT	Acquisition matériel de balayage	11 353
ZITOUNA TAKAFUL	Souscription d'un contrat d'assurance 2020-2021-2022	16 800
ITAL car	Acquisition 2 voitures	4 518
SODEXO PASS TUNISIE	Habillement	4 358
ARTYPO	Acquisition de papiers thermiques	1 470
GAT	Souscription des contrats d'assurance à partir du 13/09/2023	16 368
UP TUN	Habillement 2023	4 050
	TOTAL :	225 883

NOTE N°31 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLÔTURE :

Un jugement a été prononcé à l'encontre de la SOTUMAG au profit de deux agents occasionnels d'un montant de 16 826,420 DT et ce suite à leur licenciement après la fin de leur contrat.

Ce montant n'a pas été provisionné car la société n'a été informée du dit jugement qu'en date du 21/03/2024 c'est-à-dire après la clôture des états financiers.

Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

1- Opinion :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » arrêtés au 31 Décembre 2023 comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

Ces états financiers font apparaître un total net du bilan de D : 40 921 035 et un résultat bénéficiaire de D : 7 650 860.

A notre avis, et sous réserve des remarques développées dans les paragraphes qui suivent les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec les réserves suivantes :

1^{ème} Réserve : Entrepôts frigorifiques

La société possède 42 chambres froides, mais au lieu que ces chambres soient exploitées dans son objectif principal, elles ont été louées en tant que boîte d'emballages.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de ce manque à gagner pour la société aucune opinion.

2^{ème} Réserve : Immobilisations Corporelles

La société procède annuellement à un inventaire physique des immobilisations. Les travaux de rapprochement ont cependant signalé l'absence de quelques équipements totalement amorties se rattachant aux chambres froides tel que condenseur avec 02 ventilateurs, 12 motos compresseurs, réservoir de liquide, 42 caches, une armoire électrique, 03 Bac d'eau et 14 ventilateurs.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de ces équipements aucune opinion.

3^{ème} Réserve : Pharmacies et laboratoires conventionnés

La rubrique Pharmacies et laboratoires conventionnés accuse au 31 décembre 2023 un solde créditeur de D : 101 972. Cette rubrique englobe plusieurs soldes non justifiés surtout en ce qui concerne les pharmacies.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de cette rubrique aucune opinion.

3- Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

3.1- La Société a intenté une action en justice pour le recouvrement des créances dues par trois mandataires de vente figurant parmi les personnes concernées par la procédure de confiscation prévue par le décret-loi n° 2011-13 du 14 Mars 2011 portant confiscation d'avoirs et de biens meubles et immeubles et continue d'engager les procédures légales nécessaires à cette fin.

Ces créances s'élèvent à 909 175 DT dont 851 251 DT non comptabilisées et ne sont pas par conséquent provisionnées.

3.2- La Société a entamé depuis l'année 2010 des travaux de construction d'une station de traitement et de valorisation de déchets. Toutefois, ces travaux figurant à l'actif pour une valeur de 2 899 416 DT, sont suspendus et la station n'est pas encore entrée en exploitation.

La subvention d'investissement versée par le ministère de l'environnement et d'autres organismes sous sa tutelle au profit de la Société pour une valeur de 1 946 500 DT figure parmi les capitaux propres.

Le 03 décembre 2019 un expert judiciaire a été désigné, après requête adressée au président du tribunal de première instance, pour effectuer le diagnostic de l'état actuel de cette station. Le rapport d'expertise a été communiqué au cours de l'exercice 2020.

La SOTUMAG a notifié en date du 13 Novembre 2020 la résiliation du contrat au représentant légal de la société chargée du projet et a demandé de mettre la station en sa possession.

Cette dernière a notifié à la SOTUMAG une ordonnance de paiement et a entamé une action en justice devant le tribunal administratif pour l'annulation de la décision de résiliation.

En date du 24 Février 2022, le tribunal de première instance de Ben Arous a annoncé un jugement commercial qui met en cause l'ordonnance de paiement réclamé par la société chargé du projet. Ce jugement a été notifié pour cette dernière en date du 14 Juin 2022.

Suite au rapport envoyé par l'administrateur délégué en date du 30 Juin 2022, le gouverneur de Ben Arous a ordonné la société chargée du projet de quitter l'espace revenant à la SOTUMAG et occupé par cette dernière illégalement.

3.3- Nous avons préparé des demandes d'informations aux banques, certains fournisseurs et clients, et assurances. Toutefois, et jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons pas reçu le sort de la totalité de ces demandes.

Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

4- Questions clés de l'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

5- Rapport de gestion du conseil d'administration :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables Tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

8- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

1- En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Nos travaux nous ont permis de déceler et de mettre en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Ces insuffisances ont fait l'objet d'un rapport distinct communiqué à la direction générale de la société.

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux "conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières", nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs immobilières émises par la Société n'est pas effectuée en conformité à la réglementation en vigueur.

3- L'arrêté du 15 août 2019, modifiant le règlement général de la Bourse a rendu obligatoire pour les sociétés cotées à la bourse de Tunis, la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et la nomination de deux administrateurs indépendants.

- En ce qui concerne la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général la société n'a pas encore entamé la mise à jour son statut selon les dispositions en vigueur afin de le soumettre à une Assemblée Générale Extraordinaire.

- Concernant la nomination de deux administrateurs indépendants conformément à la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2023, votre société a reçu en date du 09 Mai 2023 une notification auprès du CMF afin de l'inviter à régulariser cette situation avant la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022 à l'effet de se conformer à la réglementation en vigueur sous peine d'encourir les sanctions prévus par les articles 40 et 82 nouveau de la loi n°94-117.

En réponse à cette notification, votre société a envoyé une lettre au CMF en date du 10 Mai 2023 pour lui expliquer sa volonté de régulariser cette situation dans les brefs délais tout en rappelant des dispositions des articles 21, 22 et 23 du décret Présidentiel n° 2022-303 du 29 mars 2022, fixant les principes relatifs au choix, à l'évaluation des performances des administrateurs représentant les participants publics et des administrateurs indépendants et à leur révocation ainsi que l'arrêté de la Cheffe du Gouvernement du 18 août 2022, fixant le calendrier modifiant la composition des conseils d'administration ou des conseils de surveillance des entreprises publiques mentionnées dans l'article 22 du décret Présidentiel n° 2022-303 du 29 mars 2022.

Tunis le 23 Avril 2024

Le commissaire aux comptes

Mohamed BAHLOUL

Mesdames, Messieurs les actionnaires

de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations conclues en 2023

1-1 Suite à la demande du ministère du commerce et du développement des exportations, et en se basant sur le Circulaire n° 5 du 12 mars 2021, sur les charges imputées aux établissements publics et entreprises publiques au titre des frais afférents aux ministères, associations, organisations ou tout autre organisme public ou privé, votre Conseil d'administration a autorisé à deux reprises la location de voitures au profit des services de contrôle économique tel que détaillé dans le tableau suivant :

	Nombre de voiture	Carburant	Frais de location	Total
Conseil d'Administration du 22/02/2023	28	14 141	37 785	51 926
Conseil d'Administration du 23/11/2023	28	0	35 409	35 409
TOTAL				87 335

1-2 Votre Conseil d'administration du 2 Août 2023 a autorisé le placement d'un montant de 17 Millions de dinars dans la Trésorerie Générale de Tunisie pour une année entière à partir du 04 Septembre 2023 à la suite de la demande du Ministère des Finances, et ce en application du circulaire de la Présidence du Gouvernement n°14 du 12 Juin 2023 concernant l'application des dispositions de l'article n°61 de la Revue de la Comptabilité Publique.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2023

2-1 Convention entre la **SOTUMAG** et la **COOPMAG** portant sur la location d'un local administratif :

Les loyers et les charges connexes facturés à la **COOPMAG** ainsi que les montants payés au titre de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Désignations	Créances facturées	Montants payés
Location d'un local administratif	12 617	12 617
Frais de consommation d'électricité	2 149	2 149
Frais de consommation d'eau	219	219
Total	14 985	14 985

2-2 Convention entre la **SOTUMAG** et la société **Trabelsi et Fils** portant sur la location d'un espace de 50 m² au pavillon de poissons :

Les montants facturés par la **SOTUMAG** à la société **Trabelsi et Fils** ainsi que les montants payés au titre de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Désignations	Créances facturées	Montants payés
Redevance poissons	391 194	384 456
Loyer carreau	2 000	2 000
Loyer entrepôt emballage	4 607	4 607
Frais de consommation d'électricité	4 433	4 433
Total	402 234	395 496

3- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

3-1 Votre Conseil d'administration du 26 Octobre 2022 a décidé de nommer Mr Yasser Ben Khelifa en tant qu'administrateur délégué de la Société en remplacement de Mr Mohamed Hédi Inoubli.

Votre Conseil d'administration du 18 Avril 2023 a décidé de nommer Mr Raouf Khemissi en tant qu'administrateur délégué de la Société en remplacement de Mr Yasser Ben Khelifa.

Votre Conseil d'administration du 17 Octobre 2023 a décidé de nommer Mr Sofiène Tarmiz en tant qu'administrateur délégué de la Société en remplacement de Mr Raouf Khemissi.

Les administrateurs délégués ne sont pas rémunérés par la SOTUMAG et ne bénéficient d'aucun avantage particulier.

3-2 L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 07 Juin 2023 a fixé le montant des jetons de présence (pour la gestion 2022) à D : 3 000 bruts par administrateur et prime de la Comité Permanente D'audit Interne (pour la gestion 2021-2022) à D : 1 250 bruts par membre.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis le 23 Avril 2024

Le commissaire aux comptes

Mohamed BAHLOUL

FCP AXIS Actions Dynamique
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2023

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement «FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D :1.444.277, un actif net de D : 1.432.934 et un bénéfice de D : 59.618.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice 90,18% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 9,61% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Les emplois en titres émis par la « BIAT », représente à la clôture de l'exercice, 11,02% du total des actifs de la société, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis Actions Dynamique pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre

opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 Mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	<u>1 302 427</u>	<u>1 287 872</u>
Actions et droits rattachés		940 928	926 880
Obligations et valeurs assimilées		298 082	298 828
Titres des Organismes de Placement Collectif		63 416	62 164
Placements monétaires et disponibilités		<u>138 833</u>	<u>296 866</u>
Disponibilités		138 833	296 866
Créances d'exploitation	5	<u>3 017</u>	<u>5 356</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>1 444 277</u></u>	<u><u>1 590 094</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	8 464	6 303
Autres créditeurs divers	7	2 879	4 500
TOTAL PASSIF		<u>11 343</u>	<u>10 803</u>
ACTIF NET			
Capital	8	1 392 206	1 456 955
Sommes distribuables			
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	82 288
Sommes distribuables de l'exercice		40 728	40 048
ACTIF NET		<u>1 432 934</u>	<u>1 579 291</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>1 444 277</u></u>	<u><u>1 590 094</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2023	Année 2022
Revenus du portefeuille-titres	9	69 735	63 759
Dividendes		52 040	53 131
Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 695	10 628
Revenus des placements monétaires	10	9 336	18 347
Revenus des prises en pension	11	4 065	20 920
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		83 136	103 026
Charges de gestion des placements	12	(36 781)	(43 479)
REVENU NET DES PLACEMENTS		46 355	59 547
Autres charges	13	(5 746)	(5 420)
RESULTAT D'EXPLOITATION		40 609	54 127
Régularisation du résultat d'exploitation		119	(14 079)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		40 728	40 048
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(119)	14 079
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 123	69 168
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(1 113)	15 569
Frais de négociation de titres		(1)	(383)
RESULTAT DE L'EXERCICE		59 618	138 481

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2023	Année 2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	59 618	138 481
Résultat d'exploitation	40 609	54 127
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 123	69 168
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 113)	15 569
Frais de négociation de titres	(1)	(383)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(205 975)	(229 758)
Souscriptions		
- Capital	-	1 014 560
- Régularisation des sommes non distribuables	-	(547)
- Régularisation des sommes distribuables	-	59 851
Rachats		
- Capital	(187 967)	(1 218 127)
- Régularisation des sommes non distribuables	(18 127)	(2 318)
- Régularisation des sommes distribuables	119	(86 135)
- Droits de sortie	-	2 958
VARIATION DE L'ACTIF NET	(146 357)	(91 277)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	1 579 291	1 670 568
En fin de l'exercice	1 432 934	1 579 291
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	10 464	12 016
En fin de l'exercice	9 114	10 464
VALEUR LIQUIDATIVE	157,223	150,926
TAUX DE RENDEMENT	4,17%	8,56%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 2 avril 2008, à l'initiative de la Société « AXIS GESTION » et de l'Arab Tunisian Bank « ATB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 Septembre 2007. L'ouverture au public étant le 2 avril 2008.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'ATB. Le gestionnaire étant la BMCE Capital Asset Management.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value

potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE détient deux lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1^{er} Janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Opérations de pensions livrées

. Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

. Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 1.302.427 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
Actions & droits rattachés			926 609	940 928	65,66%
TN0007140015	ASSAD	3 308	9 008	2 749	0,19%
TN0007830011	ASSUR MAGHREBIA	210	11 655	11 015	0,77%
TNDKJ8O68X14	ASSUR MAGHREBIA VIE	1 266	7 697	7 658	0,53%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	1 491	49 502	68 480	4,78%
TN0001900604	BH	1 832	22 843	21 892	1,53%
TN0001800457	BIAT	1 737	96 759	159 186	11,11%
TN0003100609	BNA	5 354	54 447	43 491	3,04%
TN0002200053	BT	20 980	128 323	111 991	7,82%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	14 150	24 324	27 946	1,95%
TN0007550015	CITY CARS	1 307	10 218	15 928	1,11%
TN0007670011	DELICE	1 730	22 725	20 180	1,41%
TN0007570013	EUROCYCLES	988	21 761	15 645	1,09%
TN0007530017	OTH	4 222	37 909	37 365	2,61%
TN0005700018	PGH	2 620	35 827	19 828	1,38%
TN0007610017	SAH	7 694	69 356	61 452	4,29%
TN0001100254	SFBT	6 909	113 894	85 430	5,96%
TN0006590012	SIAME	2 140	7 938	8 162	0,57%
TN0007630015	SOTIPAPIER	3 875	21 236	21 611	1,51%
TN0006560015	SOTUVER	4 087	24 240	49 191	3,43%
TN0001400704	SPDIT	1 150	9 994	9 775	0,68%
TN0002600955	STB	7 988	30 331	29 556	2,06%
TN0007440019	TELNET	3 432	30 227	26 547	1,85%
TN0007270010	TPR	3 570	16 547	17 718	1,24%
TN0002400505	UBCI	195	4 719	4 388	0,31%
TN0003900107	UIB	1 350	26 888	34 972	2,44%
TN0007720014	UNIMED	3 362	29 589	25 289	1,76%
TN0006440010	MAGASIN GENERAL	305	5 609	2 437	0,17%
TN0007730013	SANIMED	831	3 041	1 047	0,07%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées			282 694	298 082	20,80%
Obligations de sociétés			12 000	13 010	0,91%
TN0002102085	TLSUB2018_7A_17/01	200	12 000	13 010	0,91%
Emprunt National			100 000	100 865	7,04%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	1 000	100 000	100 865	7,04%
Bons du trésor assimilables			170 694	184 207	12,86%
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024	50	48 600	51 451	3,59%
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026	133	122 094	132 756	9,26%
Titres des Organismes de Placement Collectif			60 380	63 416	4,43%
TN5PQ7WPQG8	FCP Axis AAA	550	60 380	63 416	4,43%
TOTAL			1 269 682	1 302 427	90,89%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					90,18%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2022	1 274 843	9 431	3 598	1 287 872	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	3 858			3 858	
Titres OPCVM	149 804			149 804	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Actions	(5 019)			(5 019)	(1 163)
Titres OPCVM	(149 804)			(149 804)	50
Annuités obligations de sociétés	(4 000)			(4 000)	
Variation des plus ou moins values latentes			20 123	20 123	
Variations des intérêts courus		(407)		(407)	
Soldes au 31 décembre 2023	1 269 682	9 024	23 720	1 302 427	(1 113)

Note 5 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 3.017, contre D : 5.356 au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts créditeurs	1 723	3 635
Retenues à la source/BTA	1 286	1 713
Autres débiteurs	8	8
Total	3 017	5 356

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 8.464, contre D : 6.303 au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	2 507	346
Rémunération du dépositaire et distributeur	5 957	5 957
Total	8 464	6 303

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 2.879, contre D : 4.500 au 31 décembre 2022 et se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Redevance du CMF	113	125
Publications	670	778
Rémunération du commissaire aux comptes	1 856	3 002
Retenues à la source	240	595
Total	<u>2 879</u>	<u>4 500</u>

Note 8 : Capital**Capital au 31-12-2022**

Montant	1 456 955
Nombre de parts	10 464
Nombre de copropriétaires	6

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(187 967)
Nombre de parts rachetées	(1 350)
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 123
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 113)
Régularisation des sommes non distribuables	(2 343)
Frais de négociation de titres	(1)
Résultat incorporé à la V.L	122 336
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(15 783)

Capital au 31-12-2023

Montant	1 392 206
Nombre de parts	9 114
Nombre de copropriétaires	6

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 69.735, contre D : 63.759 au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	Année 2023	Année 2022
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations		
- intérêts	1 072	1 423
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA et emprunt national)	16 623	9 205
Dividendes		
des actions admises à la cote	49 849	50 831
des titres OPCVM	2 191	2 300
TOTAL	69 735	63 759

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 9.336, contre D : 18.347 au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	Année 2023	Année 2022
Intérêts des dépôts à vue	9 336	14 863
Intérêts des bons du trésor à court terme	-	3 484
Total	9 336	18 347

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 4.065 contre D : 20.920 au 31 Décembre 2022 et se détaille ainsi :

	Année 2023	Année 2022
Intérêts des pension livrées	4 065	20 920
TOTAL	4 065	20 920

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à D : 36.781, contre D : 43.479 au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	30 831	37 529
Rémunération du dépositaire et distributeur	5 950	5 950
Total	<u>36 781</u>	<u>43 479</u>

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à D : 5.746, contre D : 5.420 au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Honoraires commissaire aux comptes	3 103	3 103
Redevance du CMF	1 481	1 802
Publications	292	292
Services bancaires et assimilés	855	215
Autres	15	8
Total	<u>5 746</u>	<u>5 420</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	9,122	9,846	7,455	3,485	4,696
Charges de gestion des placements	(4,036)	(4,155)	(3,399)	(2,531)	(3,531)
Revenus net des placements	5,086	5,691	4,056	0,954	1,165
Autres charges	(0,630)	(0,518)	(0,553)	(0,420)	(0,529)
Résultat d'exploitation (1)	4,456	5,173	3,503	0,534	0,636
Régularisation du résultat d'exploitation	0,013	(1,345)	(0,100)	0,185	0,165
Sommes distribuables de l'exercice	4,469	3,827	3,403	0,719	0,801
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2,208	6,610	(0,093)	(1,962)	4,799
Frais de négociation de titres	(0,122)	1,488	0,406	1,976	(14,321)
Frais de négociation de titres	(0,000)	(0,037)	(0,058)	(0,149)	(1,220)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de	2,086	8,061	0,256	(0,136)	(10,743)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,541	13,234	3,759	0,398	(10,107)
Droits d'entrée et droits de sortie	-	0,283	-	-	0,040
Résultat non distribuable de l'exercice	2,086	8,344	0,256	(0,136)	(10,703)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,257)	(0,274)	(0,160)	(1,799)	(0,043)
Sommes non distribuables de l'exercice	1,829	8,070	0,096	(1,934)	(10,745)
Valeur liquidative	157,223	150,925	139,028	135,529	136,744
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,62%	2,43%	2,44%	2,59%	2,63%
Autres charges / actif net moyen	0,41%	0,30%	0,40%	0,43%	0,39%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,90%	3,31%	2,51%	0,55%	0,47%

14.2 Rémunération du gestionnaire, du courtier et du dépositaire

La gestion de "FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE" est confiée à la société BMCE Capital Asset Management. Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une commission fixe de gestion de 1,75% H.T par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement ;
- Une commission de super performance de 20% TTC de la différence positive entre la performance du fonds et celle du Tunindex.

L'ATB, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 5.000 HT dinars par an.

Etats financiers annuels de SICAV

MAXULA PLACEMENT SICAV

MAXULA PLACEMENT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	7 701 801	7 612 612
Obligations et valeurs assimilées		7 665 954	7 612 612
Tires des Organismes de Placement Collectif		35 847	-
Placements monétaires et disponibilités		4 479 535	3 104 028
Placements monétaires	5	4 479 525	3 103 931
Disponibilités		10	97
Créances d'exploitation	6	22 132	-
TOTAL ACTIF		12 203 468	10 716 640
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	31 144	24 072
Autres créditeurs divers	8	1 708	1 309
TOTAL PASSIF		32 852	25 381
ACTIF NET			
Capital	9	11 505 145	10 279 095
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		19	50
Sommes distribuables de l'exercice		665 452	412 114
ACTIF NET		12 170 616	10 691 259
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 203 468	10 716 640

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	450 384	389 179
Revenus des obligations et valeurs assimilées		450 384	389 179
Revenus des placements monétaires	11	38 521	80 477
Revenus des prises en pension	12	524 840	4 363
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 013 745	474 019
Charges de gestion des placements	13	(133 323)	(86 867)
REVENU NET DES PLACEMENTS		880 422	387 152
Autres charges	14	(17 190)	(10 929)
Contribution Sociale de Solidarité		(400)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		862 832	376 023
Régularisation du résultat d'exploitation		(197 380)	36 091
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		665 452	412 114
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		197 380	(36 091)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(14 337)	55 470
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		31 650	(36 150)
RESULTAT DE L'EXERCICE		880 145	395 343

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>880 145</u>	<u>395 343</u>
Résultat d'exploitation	862 832	376 023
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(14 337)	55 470
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31 650	(36 150)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(1 036 731)</u>	<u>(333 643)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>1 635 943</u>	<u>572 756</u>
Souscriptions		
- Capital	94 267 401	16 203 785
- Régularisation des sommes non distribuables	63 077	15 981
- Régularisation des sommes distribuables	3 717 328	529 277
Rachats		
- Capital	(93 057 462)	(15 631 097)
- Régularisation des sommes non distribuables	(64 279)	(13 993)
- Régularisation des sommes distribuables	(3 290 122)	(531 196)
- Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>1 479 357</u>	<u>634 456</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	10 691 259	10 056 803
En fin de l'exercice	12 170 616	10 691 259
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	101 165	95 517
En fin de l'exercice	113 073	101 165
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>107,635</u>	<u>105,681</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>5,70%</u>	<u>4,07%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023, à D : 7.701.801 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			7 268 461	7 665 954	62,99%
Obligations des sociétés			2 303 261	2 416 877	19,86%
TN0003400405	AMEN BANK 2010	2 000	26 181	26 877	0,22%
TN0003600640	ATB SUBORDONNE 2017	7 000	280 000	297 854	2,45%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	3 000	300 000	321 473	2,64%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEASING 2022-1	1 500	120 000	122 649	1,01%
TN0001300623	BTE 2011	500	22 500	23 505	0,19%
TN0004201455	CIL 2018-1	200	4 000	4 324	0,04%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	1 500	150 000	156 918	1,29%
TNR4CLXNS261	ELWIFACK BANK 2022-2	3 000	300 000	321 613	2,64%
TN0002601045	STB 2010-1	2 000	26 580	27 454	0,23%
TN0002102150	TLF 2021-1	500	30 000	31 660	0,26%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	2 000	160 000	162 518	1,34%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	6 000	600 000	634 452	5,21%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	2 000	200 000	200 000	1,64%
TN0003900263	UIB 2011-1	2 000	80 000	81 410	0,67%
TN0007200181	WIFAK ISLAMIQ 2019-1	200	4 000	4 170	0,03%
Emprunt National			712 500	740 147	6,08%
TN0008000895	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2021 TR2 CB	500	50 000	51 231	0,42%
TNHG2VXQ3BG0	Obligations EMPRUNT NATIONAL2022 TR1 CB	500	50 000	52 811	0,43%
TNQVHB5WZ2K2	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR2 CB	1 500	150 000	156 131	1,28%
TNRGVSC8DE36	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR3 CB	1 000	100 000	102 187	0,84%
TN7PM93UZP50	Obligations EMPRUNT NATIONAL 022 TR4 CB	1 500	150 000	151 441	1,24%

TN3C6DVEWM76	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2023 TR1 CB	2 000	200 000	213 508	1,75%
TN0008000515	Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	12 500	12 838	0,11%
Bons du trésor assimilables			4 252 700	4 508 930	37,05%
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024	900	866 050	930 416	7,64%
TN0008000580	BTA 6.3% OCT 2026	1 300	1 259 250	1 303 547	10,71%
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024	500	478 300	523 192	4,30%
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	1 000	970 700	1 028 040	8,45%
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026	700	678 400	723 735	5,95%
Titres des Organismes de Placement Collectif			35 154	35 847	0,29%
TNDUQFATMV5 3	Actions SICAV MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	331	35 154	35 847	0,29%
Total			7 303 615	7 701 801	63,28%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					63,11%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2022	7 246 491	230 966	135 155	7 612 612	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	1 250 000			1 250 000	
Emprunt national	200 000			200 000	
Actions SICAV	35 154			35 154	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations des sociétés	(446 980)			(446 980)	200
Emprunt national	(12 500)			(12 500)	
Bons du trésor assimilables	(968 550)			(968 550)	31 450
* Variation des plus ou moins values potentielles sur titres					
			(14 337)	(14 337)	
* Variations des intérêts courus					
		46 402		46 402	
Soldes au 31 décembre 2023	7 303 615	277 368	120 818	7 701 801	31 650

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 4.479.525 et se détaille comme suit:

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
	Dépôt à vue	2 472 430	2 478 006	20,36%
	Banque Nationale Agricole	2 472 430	2 478 006	20,36%
	Certificats de dépôt	998 007	998 605	8,21%
TNV7VXC32994	BNA au 08/01/2024 (10 jours) au taux de 8,99%	998 007	998 605	8,21%
	Créances sur opérations de pensions livrées	1 000 000	1 002 914	8,24%
	Pension livrée Amen Bank au 11/01/2024 à 10,49% pour 20 jours	1 000 000	1 002 914	8,24%
	Total général	4 470 437	4 479 525	36,81%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs			36,71%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 22.132, contre un solde nul au 31 décembre 2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	21 626	-
Autres	506	-
Total	22 132	-

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 31.144, contre D : 24.072 au 31 décembre 2022 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Maxula Bourse	20 809	16 084
Banque Nationale Agricole (dépôt)	6 201	4 793
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 134	3 195
Total	31 144	24 072

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 1.708, contre D : 1.309 au 31 décembre 2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance du CMF	1 189	944
TCL	190	119
Produit perçu d'avance	329	-
Autres	-	246
Total	1 708	1 309

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

<u>Capital 31-12-2022</u>	
Montant	10 279 095
Nombre de titres	101 165
Nombre d'actionnaires	784
 <u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	94 267 401

Nombre de titres émis	927 763
Nombre d'actionnaires nouveaux	546
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(93 057 462)
Nombre de titres rachetés	(915 855)
Nombre d'actionnaires sortants	(504)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(14 337)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	31 650
Régularisation des sommes non distribuables	(1 202)
<u>Capital au 31-12-2023</u>	
Montant	11 505 145
Nombre de titres	113 073
Nombre d'actionnaires	826

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2023 un montant de D : 450.384, contre D : 389.179 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Année 2023	Année 2022
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	162 507	78 803
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables</i>		
<i>sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA et Emprunt National)	287 877	310 376
TOTAL	450 384	389 179

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 38.521, contre D : 80.477 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2023	Année 2022
Intérêts des dépôts à vue	31 811	15 993
Intérêts des certificats de dépôt	6 710	64 484
TOTAL	38 521	80 477

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	Année 2023	Année 2022
Intérêts des pensions livrées	524 840	4 363
TOTAL	524 840	4 363

Note 13 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion de l'exercice totalisent D : 133.323, contre D : 86.867 pour l'exercice 2022, et représentent les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Commission de gestion	89 080	58 041
Commission de dépôt	26 546	17 296
Commission de distribution	17 697	11 530
Total	<u>133 323</u>	<u>86 867</u>

Note 14 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice totalisent D : 17.190, contre D : 10.929 pour l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance du CMF	14 847	9 674
TCL	2 335	1 250
Autres	8	5
Total	<u>17 190</u>	<u>10 929</u>

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par action et ratios pertinents

Données par action

	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	8,965	4,686	4,995	5,274	5,160
Charges de gestion des placements	(1,179)	(0,859)	(0,950)	(1,049)	(0,977)
Revenus net des placements	<u>7,786</u>	<u>3,827</u>	<u>4,045</u>	<u>4,225</u>	<u>4,184</u>
Autres charges	(0,152)	(0,108)	(0,119)	(0,131)	(0,122)
Contribution sociale de solidarité	(0,004)	(0,002)	(0,002)	(0,002)	(0,001)
Résultat d'exploitation (1)	<u>7,631</u>	<u>3,717</u>	<u>3,924</u>	<u>4,093</u>	<u>4,061</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,746)	0,357	(0,033)	(0,432)	(0,167)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>5,885</u>	<u>4,074</u>	<u>3,891</u>	<u>3,661</u>	<u>3,894</u>
Variation des plus values potentielles sur titres	(0,127)	0,548	(0,123)	(0,136)	0,096
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,280	(0,357)	0,316	0,403	0,072
Plus (ou moins) values sur titres (2)	<u>0,153</u>	<u>0,191</u>	<u>0,192</u>	<u>0,267</u>	<u>0,168</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>7,784</u>	<u>3,908</u>	<u>4,116</u>	<u>4,360</u>	<u>4,228</u>
Résultat non distribuables de l'exercice	<u>0,153</u>	<u>0,191</u>	<u>0,192</u>	<u>0,267</u>	<u>0,168</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,011)	0,020	(0,002)	(0,027)	(0,006)
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>0,142</u>	<u>0,211</u>	<u>0,191</u>	<u>0,240</u>	<u>0,162</u>
Distribution de dividende	4,074	3,891	3,660	3,894	3,543
Valeur liquidative	107,635	105,681	105,288	104,867	104,861
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,11%	0,81%	0,90%	1,00%	0,93%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,10%	0,11%	0,12%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,52%	3,86%	3,70%	3,49%	3,72%

15.2 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «MAXULA PLACEMENT SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 12.203.468, un actif net de D : 12.170.616 et un bénéfice de D : 880.145.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les dépôts à vue et les disponibilités représentent à la clôture de la période, 20,31% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 22 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :
FINOR

Karim DEROUICHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 22 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2023

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement «FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 1.281.333, un actif net de D : 1.270.244 et un bénéfice de D : 50.394.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 Mars 2024
Le Commissaire aux Comptes:
FINOR
Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	1003 127	993049
Actions et droits rattachés		520 953	513107
Obligations et valeurs assimilées		427 406	426255
Titres des Organismes de Placement Collectif		54 768	53687
Placements monétaires et disponibilités		274 718	233811
Disponibilités		274 718	233811
Créances d'exploitation	5	3 488	5010
TOTAL ACTIF		1281 333	1231870
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	7 908	7845
Autres créditeurs divers	7	3 181	4175
TOTAL PASSIF		11 089	12020
ACTIF NET			
Capital	8	1234 324	1141245
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	43804
Sommes distribuables de l'exercice		35 920	34801
ACTIF NET		1270 244	1219850
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1281 333	1231870

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	52 072	39 518
Dividendes		28 984	29 154
Revenus des obligations et valeurs assimilées		23 088	10 364
Revenus des placements monétaires	10	14 435	17 603
Revenus des prises en pension	11	3 327	18 016
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		69 834	75 137
Charges de gestion des placements	12	(28 271)	(29 684)
REVENU NET DES PLACEMENTS		41 563	45 453
Autres charges	13	(5 643)	(5 078)
RESULTAT D'EXPLOITATION		35 920	40 375
Régularisation du résultat d'exploitation		-	(5 574)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		35 920	34 801
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	5 574
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		15 134	38 929
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(659)	6 551
Frais de négociation de titres		(1)	(47)
RESULTAT DE L'EXERCICE		50 394	85 808

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>Exercice clos le 31/12/2023</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2022</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	50 394	85 808
a- Résultat d'exploitation	35 920	40 375
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 134	38 929
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(659)	6 551
d- Frais de négociation de titres	(1)	(47)
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-	(95 388)
a / Souscriptions		
Capital	-	596 263
Régularisation des sommes non distribuables	-	(775)
Régularisation des sommes distribuables	-	23 980
b / Rachats		
Capital	-	(680 345)
Régularisation des sommes non distribuables	-	(1 603)
Régularisation des sommes distribuables	-	(32 908)
VARIATION DE L'ACTIF NET	50 394	(9 580)
<u>ACTIF NET</u>		
En début de l'exercice	1 219 850	1 229 430
En fin de l'exercice	1 270 244	1 219 850
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
En début de l'exercice	2 142	2 306
En fin de l'exercice	2 142	2 142
VALEUR LIQUIDATIVE	593,017	569,491
TAUX DE RENDEMENT	4,13%	6,82%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE » initialement dénommé « FCP AXIS TUNISIE INDICE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « BMCE Capital Asset Management » et de l'Arab Tunisian Bank « ATB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 Septembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 200 parts de D : 500 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE » est un fonds commun de placement de capitalisation. Le dépositaire de ce fonds est l'ATB. Le gestionnaire étant BMCE Capital Asset Management.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE détient deux lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1^{er} Janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.3-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Opérations de pensions livrées

Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2023 à 1 003 127 DT, il s'analyse comme suit:

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
Actions & droits rattachés			513 243	520 953	41,01%
TN0007140015	ASSAD	1 776	4 986	1 476	0,12%
TN0007830011	ASSUR MAGHREBIA	239	13 640	12 536	0,99%
TNDKJ8O68X14	ASSUR MAGHREBIA VIE	846	5 144	5 117	0,40%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	736	23 566	33 804	2,66%
TN0001900604	BH	798	9 398	9 536	0,75%
TN0001800457	BIAT	944	52 020	86 512	6,81%
TN0003100609	BNA	2 919	30 477	23 711	1,87%
TN0002200053	BT	12 450	76 698	66 458	5,23%
TN0007400013	CARTHAGE CEMEN	9 209	16 502	18 188	1,43%
TN0007550015	CITY CARS	690	5 524	8 409	0,66%
TN0007670011	DELICE	995	12 931	11 607	0,91%
TN0007570013	EUROCYCLES	513	11 057	8 123	0,64%
TN0007530017	OTH	2 450	22 538	21 683	1,71%
TN0005700018	PGH	1 300	16 340	9 838	0,77%
TN0007610017	SAH	4 305	38 813	34 384	2,71%
TN0001100254	SFBT	3 547	56 356	43 859	3,45%
TN0006590012	SIAME	1 411	5 362	5 382	0,42%
TN0007630015	SOTIPAPIER	2 039	12 215	11 372	0,90%
TN0006560015	SOTUVER	2 150	12 837	25 877	2,04%
TN0001400704	SPDIT	500	4 311	4 250	0,33%
TN0002600955	STB	4 434	17 431	16 406	1,29%
TN0007440019	TELNET	1 764	15 099	13 645	1,07%
TN0007270010	TPR	2 077	9 779	10 308	0,81%
TN0002400505	UBCI	119	2 831	2 678	0,21%
TN0003900107	UIB	739	15 122	19 144	1,51%
TN0007720014	UNIMED	1 978	17 853	14 879	1,17%
TN0006440010	MAGASIN GENERAL	170	3 241	1 358	0,11%
TN0007730013	SANIMED	330	1 175	416	0,03%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées			405 058	427 406	33,65%
Obligations de sociétés			12 000	13 010	1,02%
TN0002102085	TLSUB2018_7A_17/01	200	12 000	13 010	1,02%
Emprunt National			100 000	100 865	7,94%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	1 000	100 000	100 865	7,94%
Bons du trésor assimilables			293 058	313 531	24,68%
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024	140	136 080	144 063	11,34%
TN0008000366	BTA 6% JANVIER 2024	162	156 978	169 467	13,34%
Titres des Organismes de Pacement Collectif			52 165	54 768	4,31%
TN5PQ7WPQG8	FCP Axis AAA	475	52 165	54 768	4,31%
TOTAL			970 467	1 003 127	78,97%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					78,29%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u>
Soldes au 31 décembre 2022	975 163	17 198	688	993 049	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	4			4	
Titres OPCVM	122 063			122 063	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Titres OPCVM	(122 063)			(122 063)	41
Annuités obligations de sociétés	(4 000)			(4 000)	
Ajustement DPS	(700)			(700)	(700)
Variation des plus ou moins values latentes			15 134	15 134	
Variations des intérêts courus		(359)		(359)	
Soldes au 31 décembre 2023	970 467	16 838	15 822	1 003 127	(659)

Note 5 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 3.488, contre D : 5.010 au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Intérêts créditeurs	3 488	3 814
Retenues à la source/BTA	-	1 196
Total	3 488	5 010

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 7.908, contre D : 7.845 au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	1 909	1 845
Rémunération du dépositaire et distributeur	5 999	6 000
Total	7 908	7 845

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 3.181, contre D : 4.175 au 31 décembre 2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance du CMF	99	95
Publications	670	778
Rémunération du commissaire aux comptes	2112	2 706
Retenues à la source	300	595
Total	<u>3 181</u>	<u>4 175</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	1 141 245
Nombre de parts	2 142
Nombre de copropriétaires	2

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 134
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(659)
Frais de négociation de titres	(1)
Résultat incorporé à la V. L	78 605

Capital au 31-12-2023

Montant	1234 324
Nombre de parts	2 142
Nombre de copropriétaires	2

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 52 072 DT contre 39 518 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	2023	2022
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations - intérêts	1 071	1 589
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (BTA et emprunt national)	22 016	8 775
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	27 092	27 168
des titres OPCVM	1 892	1 986
TOTAL	52 072	39 518

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 14 435 DT, contre 17 603 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	2023	2022
Intérêts des dépôts à vue	14 435	12 957
Intérêts des bons du trésor à court terme	-	4 646
Total	14 435	17 603

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 3 327 DT contre 18 016 DT au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

	2023	2022
Intérêts des pensions livrées	3 327	18 016
TOTAL	3 327	18 016

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à 28 271 DT, contre 29 684 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	22 321	23 734
Rémunération du dépositaire et distributeur	5 950	5 950
Total	<u>28 271</u>	<u>29 684</u>

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à 5.643 DT, contre 5 078 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Honoraires commissaire aux comptes	3 285	3 285
Redevance du CMF	1 250	1 330
Publications	292	292
Services bancaires et assimilés	801	163
Autres	15	8
Total	<u>5 643</u>	<u>5 078</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	32,602	35,078	26,941	21,014	11,821
Charges de gestion des placements	(13,198)	(13,858)	(11,725)	(11,461)	(9,135)
Revenus nets des placements	19,404	21,220	15,216	9,553	2,686
Autres charges	(2,634)	(2,371)	(2,148)	(2,084)	(2,003)
Résultat d'exploitation (1)	16,769	18,849	13,068	7,470	0,684
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	(2,602)	0,373	0,255	1,107
Sommes distribuables de l'exercice	16,769	16,247	13,440	7,725	1,790
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	7,065	18,174	(2,160)	(11,857)	25,370
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,308)	3,058	2,672	14,291	(39,453)
Frais de négociation de titres	(0,000)	(0,022)	(0,059)	(0,109)	(0,868)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	6,757	21,211	0,454	2,324	(14,951)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	23,527	40,060	13,522	9,794	(14,267)
Résultat non distribuable de l'exercice	6,757	21,211	0,454	2,324	(14,951)
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	(1,110)	0,098	(1,062)	(15,549)
Sommes non distribuables de l'exercice	6,757	20,101	0,552	1,262	(30,500)
Valeur liquidative	593,017	569,491	533,143	519,152	510,165

Ratios de gestion des placements	2023	2022	2021	2020	2019
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,27%	2,24%	2,29%	2,36%	2,64%
Autres charges / actif net moyen	0,45%	0,38%	0,42%	0,43%	0,58%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,89%	2,27%	2,55%	1,54%	0,20%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE" est confiée à la société BMCE Capital Asset Management. Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et payée mensuellement.

L'ATB, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de 5 000 HT dinars par an.